

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 19 JANVIER 2016

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 11 janvier 2016, accompagnée d'un ordre du jour comportant 47 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 14 janvier comportant 1 objet.

La séance à huis clos s'ouvre avec 29 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, ~~M. LECOCQ~~, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSE~~, M. DARVILLE, ~~Mme OUALI~~, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME,

~~M. G. HAMBYE~~, M. JACQUEMIN, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, Mme BOUROUBA,

Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, ~~M. MELIS~~,

Mme DE JAER, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, ~~Mme WUILBAUT VAN HOORDE~~,

Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, ~~M. BERNARD~~, Mme LAGNEAU, M.

BONJEAN, ~~Mme DEFRISE~~, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE,

MM. BEUGNIES, ~~Fr. HAMBYE~~, Conseillers communaux

et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjointe f.f.

1^{er} objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive. Audition. Juridique
Divis1

REMIS

Sortie de Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjointe ff

Mme Marie MEUNIER assume les fonctions de Secrétaire de séance pour le 2^e Objet.

Par 29 suffrages sur 29 votes valables,

2^{ème} objet : Personnel administratif. Désignation d'une Directrice générale adjointe.

GRH/HH/PA/Prom/59

ADOPTE – 1^{ère} annexe

Entrée de M. LECOCQ, Mme BRICHAUX, M. MELIS = 32 présents

La séance publique s'ouvre avec 32 présents.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, avant d'introduire les travaux, est-ce que Cécile est quelque part ?

3ème objet : Personnel administratif. Prestation de serment d'une Directrice générale adjointe. GRH/HH/PA/DG Adj. /Prest.serm.

Entrée de Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjointe ff

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le Conseil communal ayant voté positivement, je vous invite à prêter serment.

Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjointe f.f. : « Je jure fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous installe en qualité de Directrice ou de Directeur Générale adjointe. Et maintenant, au travail !

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, plusieurs éléments, d'abord, je vous demande de bien vouloir vous lever. Notre collègue Pierre RENARD, qui a prêté serment en tant que Conseiller communal de la Ville de Mons le 10 janvier 1983, et qui est resté Conseiller communal jusqu'en décembre 1994 est décédé. Il a été durant 11 ans très engagé dans la vie politique de notre Ville ainsi que dans la vie associative. Ancien joueur du RAEC, il a mené une brillante carrière professionnelle, Directeur régional à la RTT puis Directeur général à Belgacom. Il a d'ailleurs assumé les plus hautes fonctions au sein de l'Entreprise des Communications, il en était d'ailleurs le Directeur général honoraire. Il a également occupé la fonction de Chef de Cabinet du Ministre Robert URBAIN. Il s'est éteint hier d'une crise cardiaque à l'âge de 83 ans. En votre nom à tous, au nom du Collège, en mon nom personnel, j'adresse nos plus sincères condoléances à son épouse Monique, à ses enfants, sa famille et ses proches. Merci.

Je dois excuser l'absence de Mme Mélanie OUALI, de Monsieur Mauro DEL BORELLO et de Mme la Conseillère Collette WUILBAUT.

Je profite de cette prise de parole pour souhaiter à la fois à Mme Colette WUILBAUT et à M. John JOOS, dont nous avons appris son état de santé, un prompt et complet rétablissement. On leur adressera directement nos souhaits.

Je vous signale que le procès-verbal de la séance précédente est ici sur le bureau. S'il n'y a pas de remarques d'ici la fin du Conseil communal, il sera considéré comme approuvé. Par ailleurs, je vous rappelle que nous nous voyons le mardi 16 février à 18 heures.

Le point inscrit à l'ordre du jour complémentaire est le point 13bis sur le Festival International du Film d'Amour, un recours à l'article 60. Les points remis sont les points 9 – 11 – 20 – 30 - 31 et 34. Sans transition, si vous me le permettez, on va commencer par les points à l'ordre du jour.

4^{ème} objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue des Croix, 43 à Jemappes
GEP 6002/JE/34

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

b) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Demalzine, 34 à Jemappes GEP 6002/JE/41

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

c) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Demalzine, 22 à Jemappes. GEP 6002/JE/41

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

d) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Georges Mabile, 56 à Havré
GEP 6002/HAV/50

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

e) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Émile Vandervelde, 176 à Cuesmes GEP 6002/CU/89

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

f) Réglementation de la circulation - Voie de Wasmes à Cuesmes GEP6002/CU/91

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

g) Réglementation de la circulation - Parc des Ursulines à Mons GEP 6002/OD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : peut-être qu'il y a d'autres interventions avant, mon intervention concerne le point 4g. On ne peut que se réjouir que la piste cyclable qui traverse le parc ait été rénovée ; néanmoins, ayant pu l'inaugurer, j'ai constaté qu'elle était

particulièrement boueuse. Je voulais savoir si des solutions comptaient être apportées pour essayer de limiter pour les piétons et pour les cyclistes cet inconvénient ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je vais le signaler au Service des Travaux. OK
C'est la piste cyclable qui est boueuse.

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

h) Réglementation du stationnement - Grand-Route à Mons GEP 6002/407

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

i) Réglementation du stationnement - R50 - Boulevard Saintelette - Allée latérale extérieure à Mons GEP 6002/327

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

j) Réglementation du stationnement - R50 - Boulevard Saintelette - Allée latérale intérieure à Mons GEP 6002/327

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

k) Réglementation de la circulation et du stationnement - Petite rue des Prés à Mons GEP 6002/285

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

l) Instauration de zones d'évitement striées - Chemin de la Masure à Mons GEP 6002/246

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

m) Instauration de zones d'évitement striées -Rue de l'Heaume à Jemappes GEP 6002/JE/73

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

n) Instauration de zones d'évitement striées - Rue du Delta et Digue de Cuesmes à Mons GEP6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

o) Instauration d'une zone de chargement/déchargement - R50 - Boulevard Dolez à Mons GEP 6002/115

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

5^{ème} objet : Immeuble sis rue des Berceaux, 11 à Cuesmes. Arrêt de la Cour d'Appel du 20 octobre 2015. Acquiescement. Juridique Voirie

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

6^{ème} objet : Service de Prévention. Prime à la sécurisation des habitations (actualisation – règlement communal 2016). Prévention 3.2015.36

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

7^{ème} objet : Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) 2015 – version définitive. Prévention 3.2015.37

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 20^e annexe

Entrée de Mme KAPOMPOLE, MM. G. HAMBYE, BERNARD = 35 présents

8^{ème} objet : WALLONIE 2020 – Square Saint Germain – mission d'auteur de projet : approbation de l'avenant 2. MP E/2010/766.168.ut

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Madame. Le Square Saint Germain.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je regrette un peu qu'on reporte le point 9 et que finalement, on garde le point 8, étant donné que je trouve que le débat pourrait se porter sur les deux points en même temps. On a donc du coup un manque d'informations sur le coût et la pérennité de l'œuvre « les Ailes d'Ange – spread your wings » de Filip Gilissen qui vont être dans ce parc, qui ont acquis une symbolique pour ce parc là, et donc, ce serait important de savoir en parallèle ce qu'on va en faire et combien ça va coûter ? Par ailleurs, je tiens quand même à pointer l'importance de ce budget, qui même s'il a été baissé d'un million trois cent mille euros à neuf cent mille euros, ça reste quand même un budget important pour un parc urbain qui est certes sympa mais qui est plus un lieu de passage et son usage est quand même relativement limité par rapport à d'autres parcs urbains. On pointait du doigt, il y a quelques conseils, le fait qu'au niveau du Waux-Hall et au niveau du parc de Jemappes, il y a eu vandalisation des jeux pour enfants, que ceux-ci ne peuvent plus être utilisés correctement. Est-ce que ce parc-là est l'investissement le plus urgent en terme de parc au niveau de la Ville

de Mons ? Finalement, je me demande si on ne pouvait pas se contenter de faire des travaux de sécurisation ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : y-a-t-il d'autres remarques ?

D'abord, merci infiniment pour votre intervention. Ce que je voudrais simplement vous dire c'est que

1) c'est l'un des dossiers FEDER, donc, c'est un des dossiers pour lesquels l'Union Européenne et la Région Wallonne nous ont accordé des montants financiers. De mémoire, mais je dois revoir le dossier, c'est un petit million, et voilà, nous ne savons pas affecter ces moyens à un autre dossier, c'était dans le cadre de la rénovation du Cœur de la Ville et nous aurions tant aimé pouvoir avancer avec l'acquisition de l'œuvre, mais les documents ne sont pas du tout prêts. Et donc, l'objet de la mission de l'auteur de projet c'est justement de redimensionner le projet à l'aube de son budget qui est d'un peu moins de 1 million, mais si nous ne le faisons pas, nous risquons purement et simplement de perdre ces moyens-là. Je suis d'accord qu'il y a d'autres lieux dans le Grand-Mons qui mériteraient également que l'on y travaille mais, ici, voilà, nous avons du financement à 90 %. Moyennant cette explication, est-ce que je peux considérer que c'est ok ? Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

9^{ème} objet : WALLONIE 2020 – Square Saint Germain – Acquisition de l'œuvre de Filip Gilissen "spread your wings" : approbation du mode de passation et de la convention d'acquisition. Œuvre/ Marchés Publics W2020/Square.AR

SOUS RESERVE

REMIS

10^{ème} objet : Pôle Muséal/Médiation – Ratification visites guidées OT au Silex's Recours article 60.XR/LH/2015

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

11^{ème} objet : Modification du statut pécuniaire – Indemnités à allouer au fonctionnaire chargé de la gestion de crise et de la planification d'urgence (fonctionnaire PLANU) et au fonctionnaire PLANU adjoint. GRH/HH/Planu

REMIS

12^{ème} objet : Dotation 2016. Zone de Secours Hainaut Centre. Confirmation de la dotation. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

13^{ème} objet : Tutelle CPAS. Règlement de conciergerie.GRH/JN/Tutelle

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

13^{ème} objet bis : FIA 2016. Recours article 60. Gestion des Associations

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

14^{ème} objet : Office du Tourisme/Maison du Tourisme. Présentation du plan d'actions 2016.
Tourisme **SOUS RESERVE**

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Office du Tourisme – Plan d'actions 2016, je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je voudrais pointer plusieurs éléments qu'on a trouvés particulièrement intéressants. Tout d'abord, le « Cible-Kids », des circuits spécifiques à destination des familles avec enfants. Je pense vraiment que c'est une plus-value pour Mons de continuer à pérenniser tout ce qui est activités autour des enfants, le fait d'avoir des circuits aussi en vélo, cela peut être intéressant. Néanmoins, il ne faudra pas oublier tout l'aspect sécurisation pour les parcours vélos avec enfants, pour tout ce qui « greeter », on trouvait aussi vraiment un concept qui a bien fonctionné et qui est vraiment sympathique pour Mons et dont le coût est quand même relativement minime aussi. Mais, malgré tout, il faut, pour consolider ce système-là, il faut quand même continuer à motiver les « greeters » et je voulais savoir ce qui était spécifiquement prévu à ce sujet-là ? Et enfin, au niveau de la location de vélos, on s'est réjoui du succès de cette location durant l'année 2015. Dans le dossier, il est question de 20 nouveaux vélos, ce n'était pas très, très clair, donc je voudrais avoir des informations par rapport à ça, à savoir ce qui est vraiment prévu ? Est-ce qu'il est vraiment prévu d'avoir 20 vélos supplémentaires par rapport aux 15 vélos existants à l'Office du Tourisme ? Est-ce que ce sont ceux de la gare qui sont déplacés ? Ce n'est pas très, très clair et étant donné le succès que cela a et particulièrement en période estivale, on se demandait s'il était possible d'envisager une augmentation du nombre de vélos pour l'été ? Ces vélos-là pouvant être réutilisés à long terme, par exemple, par des étudiants, à la rentrée, afin d'avoir un double usage de ces vélos si on augmentait la capacité pour la période estivale ? Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je vous en prie Monsieur le Chef de Groupe.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller: Merci beaucoup, quelques mots. J'ai lu avec beaucoup d'intérêts et d'attentions le rapport de « Visit Mons ». Moi, je voulais vraiment saluer déjà le contenu de manière plus global de ce rapport qui est quand même un contenu très dense et très précisé. « Visit Mons », quand même, c'est aujourd'hui une organisation relativement importante pour le tourisme de manière générale en Hainaut, je pense notamment au MICE où il réalise un travail énormissime et où l'offre est très concurrentielle. Ce qui est hyper intéressant quand on lit le rapport c'est aussi, et Catherine en parlait, le côté de la segmentation de l'offre qui est très intéressant, on parlait des circuits « kids » mais aussi des circuits « rando » qui vont jouer un rôle important cette année, puisque 2016 c'est l'année du tourisme de randonnée, donc, évidemment, on a un avantage là-dedans à tirer. Les greeters, c'est aussi effectivement un très beau succès et je pense que c'est vraiment couronner ce succès que de le poursuivre et puis aussi, ce qui est très important aussi pour un acteur du tourisme comme celui aujourd'hui de « Visit Mons », c'est l'objectif de commercialisation, d'autant plus quand on sait qu'aujourd'hui, une des volontés du Ministre COLLIN au niveau de la Région, c'est d'imposer aux différentes Fédérations du Tourisme Provincial, justement cet aspect de commercialisation où Liège est un moteur. Je me réjouis de voir que « Visit Mons » prend les devants et qu'ils ont des équipes très dynamiques et très performantes. Merci beaucoup.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Monsieur le Premier Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je salue à mon tour, comme vient de le faire le Chef de Groupe socialiste, l'ensemble de l'équipe de « Visit Mons » et sa directrice Natacha VANDENBERGHE. Je ne peux vraiment que me réjouir de travailler au quotidien avec elle et son équipe, ce sont vraiment des gens remarquables qui font un travail extraordinaire et, vraiment, je ne souhaite pas galvauder ces mots.

Le plan d'actions qui vous est proposé est effectivement un plan qui est important puisque c'est le premier plan d'actions post 2015. 2015 a été une année exceptionnelle, par son envergure, par la nature des produits touristiques proposés, le nombre de visiteurs qui se sont rendus dans notre Ville et donc le souhait qui a été émis par « Visit Mons » avant toute chose, c'est de pouvoir capitaliser sur cette année exceptionnelle, sur la renommée qu'elle a pu apporter à notre Ville et établir un plan d'actions qui puisse s'appuyer sur la satisfaction des professionnels du secteur qui ont découvert, pour beaucoup, Mons et sa région. Et donc, concrètement, on a d'abord ciblé toute une série d'acteurs avec lesquels on va continuer à travailler, que ce soit des autocaristes, que ce soit des tours-opérateurs, pour faire en sorte qu'ils continuent à programmer Mons après 2015, je pense que c'est important en termes de

rayonnement, mais on a aussi ciblé, et Madame MARNEFFE l'a notamment indiqué et Monsieur POURTOIS aussi, toute une série de nouvelles catégories de publics qui n'étaient pas privilégiés jusqu'à présent, je pense notamment à la cible « famille avec enfants » et plus particulièrement d'autres cibles qui vont faire l'objet de développement comme le tourisme d'affaires. On a maintenant un superbe outil qui est le Centre de Congrès, ce n'est pas le seul, il y en a toute une série d'autres sur le territoire de l'Office et de la Maison du Tourisme, donc, sur l'ensemble de l'arrondissement, qui feront l'objet d'une promotion spécifique et de mise en synergie avec toute une série d'acteurs du Centre Ville. Je ne vais pas rentrer dans le détail du plan puisque vous en avez pris connaissance et je pense qu'il a suscité la satisfaction de l'ensemble des groupes politiques, je vais répondre aux questions particulières qui m'ont été posées, notamment par Mme MARNEFFE. La question relative aux vélos. Effectivement, l'année 2016 sera une année thématique qui est dédiée au cyclo-tourisme par la Région Wallonne sur le thème « la Wallonie à vélo » et dans ce contexte, la Région Wallonne va donner des subsides aux institutions touristiques qui procéderont à l'acquisition de vélos. C'est dans ce cadre, fort du succès que nous avons rencontré avec la collaboration de la Maison des Cyclistes, que nous envisageons cette acquisition d'une vingtaine de vélos. Quant à leur utilisation ? Je retiens Madame MARNEFFE votre suggestion, je la relai à l'équipe, il va s'en dire qu'à partir du moment où ces vélos sont disponibles et ils le sont pour tout un chacun, que ce soit les visiteurs extérieurs ou même des habitants ou des étudiants ou des gens de passage, il n'y a absolument pas d'exclusivité quant à leur utilisation. Ce sont donc des vélos complémentaires pour répondre très clairement à votre question à l'offre existante que vous avez évoqué tout à l'heure. Quant aux « greeters », effectivement, Mons a été la première ville wallonne à adhérer au réseau même si le réseau lui-même a disparu entre temps, le concept est resté et un concept qui rencontre un certain succès, on en a une soixantaine aujourd'hui à Mons, ce qu'on compte faire, c'est développer par toute une série de supports promotionnels le concept en 2016 et puis surtout lui donner une aura plus importante dans l'ensemble des communes de l'arrondissement puisque c'est un projet porté par la Maison du Tourisme de l'arrondissement de Mons, donc, sur toutes les communes de l'arrondissement, sauf Dour puisque je le rappelle et je le regrette en même temps, Dour a souhaité se retirer de la Maison du Tourisme dans une période où on est quand même dans une phase où le Ministre du Tourisme, René COLLIN essaye de fédérer les acteurs et de diminuer le nombre de maisons du Tourisme. Toujours est-il que l'on va essayer de développer le concept en 2016. Pour le reste, écoutez, je salue les propos du Chef de groupe socialiste, effectivement, il y a de l'audace, il y a une volonté d'être ambitieux avec

l'ensemble des équipes et notre espoir, c'est de pouvoir atteindre tous les objectifs qui ont été fixés notamment en matière de commercialisation d'ici la fin de l'année 2016. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment.

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON = 37 présents

15^{ème} objet : Délivrance de documents administratifs. Services Population/État Civil (Taxe indirecte). Modification du règlement pour les exercices 2016 à 2019. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Nous, on va voter « contre » cette augmentation générale des taxes sur la délivrance des documents administratifs. Si, on prend cet exemple de la carte d'identité qui est quand même un document indispensable, on n'a pas vraiment le choix, on se rend compte qu'elle va coûter 28 euros avec une taxe de 12,60 euros, ce qui est énorme. Alors, j'ai fait des petites recherches aussi bien aux alentours qu'un peu plus loin, si vous prenez la commune de Colfontaine qui est quand même une commune très pauvre, il n'en arrive même pas là, ils sont à 23,20 euros, Frameries : 20,20 euros et Saint-Ghislain : 17,40 euros, alors, on pourrait se dire sur des plus petites communes mais si je prends des communes plus importantes, je vois que c'est la même chose, à Tournai, c'est 20,40 euros au lieu de 28 euros et à Liège, c'est 18,40 euros, donc, pratiquement 10 euros de moins, même à Bruxelles, c'est moins cher : 22 euros et en Flandre, pareil, j'ai pris deux exemples, Gand et Anvers, la commune de Bart DE WEVER, à Anvers, c'est 20,40 euros et donc, on se rend compte que finalement, j'ai quand même approfondi mes recherches dans beaucoup, beaucoup de villes et on peut dire qu'on a malheureusement le triste record d'avoir la carte d'identité la plus chère de Belgique, alors, vous comprendrez aisément qu'on ne peut pas voter ce point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, on voulait aussi également refuser de voter le point 15, je pense qu'effectivement, il y a une hausse des taxes pour le citoyen, donc, là, on voulait se joindre à d'autres membres de l'opposition et pour refuser de voter cette hausse de taxe. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, par rapport aux propos de M. BEUGNIES, je comprends les points de comparaison qui sont pris mais je crois que c'est toujours trompeur de prendre un point de comparaison, c'est-à-dire, en l'occurrence, ici, le prix de la carte d'identité, il faudrait vérifier la pression fiscale globale et cela mon groupe souhaiterait rappeler que d'après une étude BELFIUS, on fait partie des grandes villes wallonnes avec le moins de pression fiscale et donc, on peut le prendre comme on veut, ce n'est pas nous qui l'indiquons, c'est BELFIUS, l'étude a d'ailleurs été présentée aux Conseillers communaux et disponible sur le site internet de BELFIUS au niveau des pouvoirs locaux, donc, il faut comparer point par point parce que dans les points de comparaison, on pourrait prendre l'IPP, on pourrait prendre le précompte, on pourrait prendre toute une série d'autres taxes qui sont existantes au quotidien comme la taxe égout, la taxe immondice et autres et donc, voilà, simplement, pour avoir un peu de prudence sur les différents points de comparaison qui sont pris, ici, ce n'est pas en notre faveur, il y en a beaucoup d'autres qui sont en faveur de Mons mais il ne faudrait pas donner l'impression qu'automatiquement, la fiscalité est plus élevée parce que cela ne correspond pas au cluster puisque c'est comme cela que cela s'appelle qui sont pris en évidence par BELFIUS.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai deux doigts, d'abord, Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous aussi on va voter « contre » la philosophie globale en matière de taxation qui est mise en place par la Ville de Mons, en fait, et qui est la moins progressive et donc, la moins juste en fait, le cluster, quand il évalue la pression fiscale des villes, il le fait sur l'IPP et sur les additionnels au précompte, or, on sait bien que l'IPP, c'est la façon de taxer le citoyen la plus juste, puisque plus on gagne, plus proportionnellement, on paie, or, les taxes, donc, ici à Mons, toutes les taxes sont au maximum que ce soit la taxe sur la carte d'identité même d'autres, on va toujours au maximum de ce que nous permet les décrets wallons, elles sont au maximum, on sait que 28 euros, quand on gagne 800-900 euros, cela a évidemment beaucoup plus d'impact que quand on en gagne 1.500-2000 voire plus pour certaines personnes et donc, on va voter « contre » mais pas uniquement, contre ce point, mais « contre » la philosophie en fait, qui règne dans cette ville depuis les années 2000 et qui consiste à augmenter les taxes pour ne pas toucher à l'IPP, IPP qui rappelons-le est l'impôt le plus progressif et donc, le plus juste socialement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. BEUGNIES, je pense que vous aviez demandé à nouveau la parole ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je voulais par rapport à l'intervention de M. BOUCHEZ, la pression fiscale dont il parle, le problème dans le cadre de

la carte d'identité, c'est qu'elle se fait sur le citoyen, sur un citoyen qui n'a pas le choix, il doit avoir une carte d'identité, je pense que pour les finances communales, il y a d'autres types de taxes beaucoup plus intelligentes comme celle qui a été votée notamment au dernier Conseil communal sur les emplacements de parking et il y a aussi par exemple, une taxe qui pourrait être faite sur la publicité, une taxe plus importante sur la publicité et cela, ça évidemment, cela ne touche pas le citoyen directement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Croyez bien M. BEUGNIES que nous avons beaucoup de ressources à la Ville de Mons et que nous taxons aussi les personnes qui diffusent de la publicité sur le territoire mais pour revenir aux cartes d'identité, il y a peut-être une notion qui vous a échappé, c'est qu'aujourd'hui la carte d'identité, sera valide pour 10 ans, alors, que précédemment, elle n'était valide que pour 5 ans et donc, en réalité, le prix de la carte d'identité a diminué par rapport à l'année passée, donc, voilà, pour répondre à Mme DE JAER, j'ai lu la totalité du rapport BELFIUS et je peux vous assurer que les clusters ne concernent pas uniquement les additionnels mais l'ensemble des taxes des citoyens montois et des clusters. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, simplement pour répondre à l'argument de M. l'Echevin de dire que les cartes d'identité seront valables 10 ans au lieu de 5 ans, c'est vrai mais c'est vrai pour toutes les autres communes aussi, donc, l'argument n'est pas valable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Sans faire de la sémantique pour le plaisir, on fera la calcul l'année prochaine, M. BEUGNIES, quand tous les conseils communaux auront intégré cette idée que les cartes d'identité sont valables 10 ans et on verra si dans les communes que vous avez cité, ils maintiennent le même prix, donc, rendez-vous dans un an, ce sera encore avant les élections communales, donc, on pourra en reparler lors des débats.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE – 27^e annexe

Entrée de M. Fr. HAMBYE = 38 présents

16^{ème} objet : Convention tripartite régissant l'octroi d'une subvention et d'une contribution financière pour la gestion d'un service de location de vélos, entre la Ville de Mons, la Fondation MONS 2015 et l'asbl Pro Velo, dans le cadre de la gestion de la Maison des Cyclistes - Approbation des documents remis en justification de l'octroi par la Ville d'un subside de 3.887 €. Cellule Mobilité Mode doux/convention ProveloProjet/utilisation de la subvention

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit de la subvention qui est donnée à Pro-Vélo pour la mise en place d'un service de location de vélos et également la mise à disposition d'un local rue de la Seuwe, c'est surtout à ce propos-là que je vais intervenir, donc, on en a discuté en commission, donc, il y a un problème au niveau de ce local. La Ville voudrait que ce local, donc, qui est dans l'ilot de la Grand Place devienne une vitrine de vélos à Mons et jusqu'ici, Pro Vélo n'a pas mis cela en œuvre, donc, moi, j'en appelle de part et d'autre à une bonne volonté pour que ce projet se mette en place, donc, effectivement Pro-Vélo devrait effectivement mieux animer les lieux et mettre à disposition du personnel pour le faire, pour que ce soit ouvert en journée. Du côté de la Ville on insiste par contre pour qu'aussi on fasse un effort, donc, avant Pro-Vélo disposait d'un local rue de la Poterie, comme équivalence, ils ont reçu ce local qui est rue de la Seuwe, donc, il y a nécessité que Pro-Vélo puisse garder un local sécurisé et équivalent et n'obtienne pas à la place un garage de moindre valeur et de moindre usage. Par ailleurs, la Maison des cyclistes du Hainaut et pas la Maison des Cyclistes de Mons, donc, si la Ville veut que la politique cyclable soit mieux développée et mieux mise en valeur, elle doit se faire à l'image de la Ville de Gembloux où la commune aide financièrement l'ASBL pour développer spécifiquement des missions cyclables au sein de la Ville. Par ailleurs, Je trouverais tout à fait significatif de rétablir le budget de plusieurs milliers d'euros qui existait pour les brevets cyclistes au sein des écoles de l'entité, donc, pour apprendre aux enfants à rouler à vélo en 6^e primaire. En politique cyclable, on ne doit pas jouer à se questionner qui de l'œuf, qui de la poule mais investir massivement, minimum 10 euros par habitant et par an dans des infrastructures, dans des pistes cyclable, dans des range-vélos et dans l'éducation des enfants et non comme dit en

commission, se dire qu'il n'y a pas assez de vélos et donc, qu'on ne veut pas investir. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. D'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Donc, tout d'abord, en commission, effectivement, on a discuté du lieu, du local au niveau de la rue de la Seuwe, en fait, comme vous le savez, vous l'avez dit, initialement, ils étaient à la rue de la Poterie et moi, en tout cas, personnellement, au niveau du Collège, j'ai soutenu ce dossier-là afin qu'il y ait, comme vous le dites, une vitrine à Mons concernant le vélo et surtout pendant Mons 2015 puisqu'il y avait en même temps une collaboration avec l'Office du Tourisme de manière à mettre à disposition comme vous le savez, des vélos et aussi des vélos électrifiés et donc, ce que je trouvais dommage, je l'ai dit en commission, je trouve dommage que cela ce soit pas exploité au mieux vu que cette vitrine-là reste continuellement fermée, maintenant, je suis d'accord avec vous qu'on peut toujours faire mieux, on peut investir beaucoup plus dans les vélos mais à partir du moment, où on offre la possibilité d'avoir une vitrine qui est quand même au coeur de Mons puisque c'est à 50 mètres de la place même pas, à 10 mètres de la place de Mons, il suffit de traverser la place de Mons, et c'est là, c'est quand même dommage de voir cette vitrine-là, continuellement fermée, grillagée, on a demandé à plusieurs reprises pour pouvoir mettre, en tout cas, leur logo de manière à animer un petit peu la vitrine, ce qui n'a pas été fait et c'était juste la réflexion que je voulais faire en commission.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Bien, j'espère que la communication entre l'Echevin et l'ASBL pourra se faire au mieux pour que de part et d'autre, on puisse arriver à une résolution de ce petit problème, on va dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, nous partageons votre souhait.

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

17^{ème} objet : Connectimmo. Vente de 3 parcelles rue des Fossés. Cellule foncière RF/SA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, peut-être pourriez-vous introduire le sujet.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, M. le Bourgmestre. Merci beaucoup. Donc, certains pourraient s'étonner du faible prix de la vente de ces parcelles, de quoi s'agit-il exactement ? En 1956, la RTT décide de construire ce bâtiment que vous connaissez et devait se faire à l'époque un acte d'échange de 3 petites parcelles. Cet acte est introuvable, il n'a jamais été fait, n'a jamais été transcrit. Après RTT, c'est BELGACOM qui a repris le bâtiment et en

2002, BELGACOM a revendu à sa filiale Connectimmo le bâtiment. Connectimmo aujourd'hui désire vendre l'ensemble du bâtiment pour un important projet immobilier, les notaires se sont rendus compte que les 3 petites parcelles de terrain initialement qui devaient être transférées à l'époque, en 1956, restaient toujours la propriété de la Ville de Mons, ce sont des parcelles de 140 m², 21 m², 69 m² et nous sommes en négociation avec Connectimmo depuis février 2015, donc, il y a pratiquement déjà 1 an que nous négocions avec Connectimmo parce que Connectimmo voulait se prévaloir de la prescription trentenaire et souhaitait avoir un acte de retranscription du droit de propriété envers leur société. Avec notre notaire, nous nous sommes opposés à cette prescription trentenaire et nous avons décidé de vendre les trois parcelles, les trois petites parcelles et nous les avons fait estimer. L'estimation du notaire FRANEAU est de 125 euros du mètre carré. Il estime que ce sont de petites parcelles déjà bâties et qu'on ne peut pas vendre cela à un prix supérieur à 125 euros du mètre carré, voilà, ce qui justifie vraiment cet acte et ce dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Oui, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Encore une fois, on ne va pas faire de la politique, « politicouille ou politicaille », la question n'est pas de savoir quel est le prix. La Ville de Mons est toujours plus riche qu'elle ne le pense puisqu'on a trouvé ici de l'argent facilement, donc, là, on s'en réjouit tous, la question est de savoir quel est le projet immobilier qui est derrière ? Autrement dit, quel est le projet de Connectimmo ? Quelle est la plus value pour notre Ville ? Est-ce qu'on nous a présenté un projet de réaménagement de la place de Bootle ? Est-ce qu'on a un projet derrière ? Et donc, c'est cela notre question, est-ce qu'en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'organisation d'un parking, quel est le projet au-delà des quelques milliers d'euros que la ville va avoir ? Quelle est la plus value pour notre ville de ce projet urbanistique ? Voilà, c'est la question que nous posons et donc, on a eu une véritable « bruxellisation » qui était le fait des pouvoirs publics puisqu'on a eu le bunker de la RTBF, le bunker du Gouvernement provincial et le bunker, je dirais, de la RTT, donc, trois véritables bombes qui ont détruit le Centre-ville et donc, c'est ce qu'on appelle la « bruxellisation », maintenant, elle continue du côté du théâtre du Manège, certains s'en émeuvent, bref, cela continue et donc, le problème, ayant connu une « bruxellisation » dans les années 50, quels sont, non pas les intentions mais les projets structurants du Collège à ce sujet ? Va-t-on effacer cette « bruxellisation » ? Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, avez-vous un point de vue sur la « bruxellisation » ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, j'ai bien un point de vue mais je ne peux pas émettre d'avis pour les futurs promoteurs, je crois qu'il faut attendre que Connectimmo puisse enfin vendre son bien et lorsqu'il aura vendu son bien, il appartiendra au nouveau propriétaire de nous présenter son projet et il appartiendra à ce moment-là, à l'Echevin de l'Urbanisme, de vous le présenter.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'attire l'attention du Collège sur le fait que nous avons le bâtiment de la RTT, la place de Bootle, le bunker du Gouvernement provincial, derrière, on a encore un hectare et demi, un parc derrière, entre la RTBF et le Gouvernement provincial et donc, là, il y a toute une opération de revitalisation et de rénovation stratégique structurante, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci mais soyez conscient, je n'ai pas de conseil à vous donner bien entendu mais quand vous dites que le théâtre du passage, donc le théâtre du Manège, c'est de la « bruxellisation » et ce qui suit après également, sachez que ce qui suit après a été primé comme un ensemble de très grande qualité au niveau wallon, voilà, donc, je veux juste vous rendre attentif à cela. Moyennant ces explications, est-ce qu'on peut considérer que c'est unanime ? Ok. Je cède quelques instants la parole à M. le Premier Echevin.

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

Sortie de M. DI RUPO = 37 présents

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Bourgmestre. Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour.

18^{ème} objet : Droit de chasse en plaine. Cellule Patrimoine RF/MG

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Les prises de parole, M. Frédéric HAMBYE, d'autres demandes ? Non. M. HAMBYE, alors.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Oui, donc, je n'étais pas en commission mais donc, il s'agit de combien d'hectares ? C'est un droit de chasse qui a été concédé à 7 euros l'hectare, c'est cela ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, donc, 7 euros l'hectare. Nous avons un peu plus de 11 hectares, ce qui nous fait, une somme faramineuse, je crois, de 77 euros et quelques. Donc, dans ces conditions, la Loi nous permet de faire une mise en location de gré à gré.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Ce n'est pas la question de la procédure mais c'est au niveau du prix, donc, 11 hectares ne suffit pas pour constituer une chasse en tant que telle, donc, le prix n'est peut-être pas équivalent à ce qu'on peut obtenir quand on concède une chasse de 25 hectares et plus, par contre, 7 euros l'hectare, cela me paraît assez faible, sur quelle base a été définie le prix ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est les bases moyennes, les prix de location moyens que nous pratiquons dans tous nos dossiers.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Ah bon, écoutez, sachez que soit beaucoup de chasseurs sont floués, soit la Ville de Mons pourrait peut-être regagner un tout petit peu plus puisqu'il ne s'agit pas de grand-chose. Moi, j'ai l'impression, en fonction de la qualité de la chasse, bien entendu, qu'on peut en obtenir 5 à 10 fois plus, donc mais voilà, sans m'avancer plus, sans connaître, il faudrait peut-être être attentif au fait que les chasseurs sont de riches bourgeois qu'on peut taxer, non, bien entendu, c'est une boutade mais j'ai l'impression que le prix du marché est largement plus élevé mais c'est simplement, une remarque, il n'y a pas de critique en soi.

M. Marc DARVILLE, Echevin : J'en ferai la remarque à mon administration.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci. Sur le vote du point, est-ce qu'il y a une difficulté ? Non, donc, unanimité pour le point 18.

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

19^{ème} objet : Appartements sis Esplanade du Dragon – Unité 4 – Modification des conditions de location. Cellule Patrimoine. RF/MG

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

20^{ème} objet : Rue Lamir – modification des conditions de location. **SOUS RESERVE** CF/RB

REMIS

21^{ème} objet : Allée des Oiseaux (Penthouse). Accord sur le projet d'acte de bail emphytéotique par Toit & Moi en faveur de la Ville de Mons. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

22^{ème} objet : Crématorium. Adaptation des prix. Régie foncière RCA/FP/AG

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BEUGNIES, Madame DE JAER, on va donner l'honneur aux dames. Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, on va voter « contre » cette augmentation de 20 euros en une fois de la crémation dans la même optique que ce qu'on a évoqué pour les cartes d'identité même si là, c'est qu'une seule fois et pas tous les 10 ans.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes URBAIN, MEUNIER,

4 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, F. HAMBYE

ADOPTE – 33^e annexe

Entrée de M. DI RUPO = 38 présents

23^{ème} objet : Piscine du Grand Large. Adaptation des prix selon plan d'affaire. Régie foncière RCA/FP/AG

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Mme MARNEFFE pour commencer et puis M. ANDRE, M. BEUGNIES.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit de l'augmentation des tarifs de la piscine du Grand Large, donc, cela devient de plus en plus cher d'aller à la piscine de Mons particulièrement quand on y va en famille, si, on veut accéder à l'espace ludique, etc... On arrive rapidement à des tarifs autour de 25 euros pour une famille, ce qui est quand même assez important. On avait demandé s'il était possible d'avoir un tarif pour les Montois, avoir un tarif différencié en fonction des Montois et des non-Montois ce qui se fait dans d'autres piscines comme notamment à La Louvière. Etant donné qu'il y a aussi une volonté d'investir dans un toboggan, cela va prendre un certain temps, j'imagine qu'à l'issue de ces travaux, on va également augmenter le tarif, donc, est-ce qu'on n'attendrait pas ce moment-là pour que l'augmentation des tarifs soient vraiment justifiée et non pas le faire dès à présent. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Madame MARNEFFE. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On ne peut que s'opposer à nouveau à cette augmentation des tarifs qui a certainement été négociée au moment où vous avez accepté de mettre en place la piscine et le contrat qui a été passé mais in fine elle devient de moins en moins accessible effectivement pour des familles ou pour des personnes dont les revenus ne sont pas des plus élevés, or, la région, ici, est constituée quand même d'une grande partie de la population qui vit avec des moyens pas très importants, donc, on ne pourra voter que « non » sur l'augmentation des tarifs.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Bien. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. On a fait la même chose, on a fait les mêmes calculs que Mme MARNEFFE, c'est vrai que les prix sont vraiment excessifs, si, on prend le cas d'une famille type, une famille avec deux enfants, pour la partie ludique, c'est en effet, 24,60 euros pour les 4, si on accède uniquement au grand bassin, donc, pour faire une comparaison avec un seul bassin comme à Cuesmes, c'est plus du double de Cuesmes, c'est 13,80 euros au lieu de 6,60 euros et honnêtement si vous allez à la piscine avec vos gosses, en tant que parent, on se voit mal leur dire « tu n'as pas le droit d'aller jouer avec les autres gosses sur le toboggan parce qu'on n'a pas payé pour », je ne comprends pas comment une société peut accepter des choses comme cela, donc, inévitablement les parents sont obligés de déboursier les 24,60 euros, franchement, c'est excessif. D'un autre côté, je comprends l'augmentation, c'est quand même une société privée qui gère cela et une société privée veut faire des profits mais malgré tout la Ville de Mons quand même subsidie à concurrence de presque 1 million d'euros par an cette société, donc, là, il y a un gros problème.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. BEUGNIES. M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Premier Echevin, si je comprends les interventions des uns et des autres par rapport au coût que cela peut représenter, ce type de loisir pour une famille est un loisir sain, cela j'en conviens, je suis quand même un peu surpris parce que je n'étais pas encore membre de cette honorable assemblée mais si j'ai bon souvenir de ce que j'avais lu dans la presse montoise de l'époque, dès qu'on a parlé piscine, tout le monde s'est ému en disant « oui, mais cela va coûter un budget, il faut que cela soit rentable, etc... », on sait qu'un centre aquatique, que ce soit une piscine ou un centre aquatique plus large est difficilement rentable et donc, il faut savoir un peu ce qu'on veut aussi, nous n'avons malheureusement pas les moyens de nous permettre, si on le pouvait, on offrirait la gratuité, en tout cas, aux Montois, à la population pour que nos enfants puissent faire du sport, aller nager, etc... à moindre coût mais nous ne sommes malheureusement pas dans ce cas-là, donc,

c'est vrai qu'il y a une augmentation mais il faut aussi qu'on regarde un peu nos responsabilités en tant que gestionnaires de cette ville, me semble-t-il ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Conseiller. Je vous propose s'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions... Oui, M. Frédéric HAMBYE.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Merci. Je voudrais compléter le propos. Si, on prend par exemple, l'exemple des thermes de Spa, des thermes de Chaudfontaine ou des thermes qui se situent aux Pays-Bas, juste derrière la frontière, il y a moyen de rentabiliser un établissement thermal avec piscine mais simplement, le niveau d'investissement nécessaire est assez élevé, c'est-à-dire qu'il faut avoir un niveau d'investissement qui permette d'offrir une piscine accessible à tout à chacun mais il faut autour de cette piscine offrir une infrastructure et l'offre de services nécessaires pour faire en sorte que ceux qui paient « moins » soient compensés par ceux qui sont d'accord de mettre « plus » et donc, ce n'est pas le choix stratégique dans la piscine de Mons où on a fait une piscine avec une intervention publique pour essayer d'équilibrer les comptes, donc, voilà, je ne suis pas certain qu'on fera un centre aqua-ludique à Mons dans les 5 à 10 prochaines années mais en tout cas, il y a moyen de rentabiliser un centre thermal, il y a moyen.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Je partage l'avis de Frédéric et M. le Premier Echevin, dans une vie professionnelle antérieure, nous avons bien connu tous les deux le dossier de Chaudfontaine et le centre des Thermes, mais nous ne sommes pas dans le même cas de figure. Pour ceux qui sont déjà allés à Spa ou à Chaudfontaine, ce n'est pas tout à fait la même chose, je crois d'ailleurs qu'il va y avoir un centre de Thermes si je ne m'abuse à Nimy, en tout cas, il y avait un projet. Mais on n'est pas dans le même cas de figure et à nouveau, je partage le point de vue par rapport aux familles montoises, les difficultés que cela peut représenter mais nous avons aussi des responsabilités d'équilibrer et de préserver le budget de la Ville de Mons au maximum.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci pour ces différentes interventions. Je propose à M. l'Echevin de vous apporter des éléments de réponse.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, donc, lorsque le marché a été attribué à la société privée, il y a eu un plan d'affaires qui accompagnait ce marché et nous suivons tout simplement le plan d'affaires, nous n'avons pas le choix, c'est un plan d'affaires qui a été signé, qui a été voté ici, au sein de cette même assemblée et nous parlons ici, aujourd'hui, d'une augmentation de 10 cents, maintenant, on peut faire toute sorte d'établissements et lorsque nous faisons des établissements déficitaires, l'opposition crie « au scandale », lorsque

nous essayons de tenir dans des établissements qui ont été demandés et très largement plébiscités par la population, lorsque nous arrivons à mettre les comptes en équilibre, on ne va pas nous le reprocher, maintenant, je peux comprendre les arguments de certains d'entre vous qui disent comme cela « oui mais quand on va avec une famille de trois, 25 euros, c'est déjà un budget » et je suis parfaitement d'accord avec vous mais qu'a fait le Collège ? Qu'a décidé le Collège ? A l'époque, lorsque nous avons ouvert la piscine du Grand Large, le Collège aurait pu faire fermer la piscine de Cuesmes qui est déficitaire. Le Collège a décidé de garder ouverte la piscine de Cuesmes qui a les prix d'entrée les plus bas de toute la province, donc, on ne peut pas dire vraiment qu'on pénalise les familles les moins nanties, voilà, cela, c'était un choix collégial, laisser une piscine vraiment la meilleure marché de toute la province de Hainaut et avoir à côté de cela, un outil qui a été demandé par pas mal de Montois.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Est-ce qu'il y a d'autres interventions après la réponse de M. l'Echevin ? On va commencer par M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. M. l'Echevin, vous l'avez dit, il y a une piscine bon marché pour les pauvres et puis une piscine pour les autres, c'est vraiment comme cela en fait qu'on le ressent et c'est vraiment comme cela que cela se passe. Vous avez parlé d'établissement déficitaire qu'on vous reprocherait si c'était le cas mais si je ne me trompe concernant la piscine de Mons, la convention était bien que s'il y avait un déficit, c'était à charge de la société privée et pas à charge de la Ville de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je ne peux qu'abonder dans les propos de mon collègue, il y aurait une piscine pour les riches et une piscine pour les pauvres, je trouve que présenter cela comme cela, c'est vraiment pas très agréable premièrement, et deuxièmement, on est quand même sur une question de choix politique, de savoir où on met ses priorités dans le système, donc, à partir du moment où on fait des choix et ce que vous faites en tant que Collège, quelque part, il faut pouvoir les assumer après, après qu'avoir constaté qu'effectivement l'opposition n'est pas nécessairement d'accord avec vous et qu'on s'oppose parce que vous avez l'air de nous dire qu'on est obligé de voter « oui » parce que vous vous êtes engagés précédemment, c'est un choix politique qui a été fait à l'époque.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Quand est-il de la possibilité de faire un tarif différencié pour les Montois ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les deux chefs de groupe demandent la parole. Je vais commencer par celui du MR.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement et sans polémique, j'apprécie le travail de M. BEUGNIES qui est un bon conseiller communal mais je crois qu'il ne faut pas tomber dans cette facilité qui est assez déplorable, du signal qui est envoyé, il n'y a pas une piscine pour les riches, une piscine pour les pauvres mais il y a une piscine qui est toute neuve, qui a réclamé des investissements extrêmement importants et donc, qui réclame aussi un prix qui est au prorata, compte tenu de l'investissement. Vous savez, je crois encore une fois, je le dis souvent mais malheureusement, ce n'est pas une idée qui est fort répandue, la gratuité n'existe pas et donc, si vous voulez, on peut aujourd'hui attribuer la gratuité mais demain, il faudra augmenter une autre taxe ou augmenter les impôts, l'IPP par exemple et donc, ici, la logique est quand même de se dire qu'il est normal que l'utilisateur d'une piscine soit celui qui y contribue quelque peu d'autant qu'il y a des tarifs qui sont prévus pour les écoles, il faut quand même le rappeler et que par ailleurs, nous avons maintenu une installation, ce qui ne se fait plus nécessairement dans d'autres communes, à la piscine de Cuesmes. Dans beaucoup de communes, on aurait fait le choix de la facilité et de la fermer complètement et donc, voilà, il faut quand même être de bon compte aussi et reconnaître l'existence de cette piscine. Ce que je ne comprends pas non plus dans les différents propos de l'opposition, l'opposition n'est pas monolithique, d'ailleurs, la majorité ne l'est pas toujours non plus, c'est ce qui fait le charme de la politique. Néanmoins, il faut quand même savoir à un moment, on est en train de nous parler des Thermes de Spa ou de Chaudfontaine comme modèle, je ne veux pas savoir ce qu'on nous aurait dit si on était venu avec un modèle pareil, la mégalomanie, le bling-bling, la ville qui vit au-dessus de ses moyens, etc.... ces mots auraient certainement fait partie de l'argumentaire. Ici, on a une installation de piscine qui est effectivement confortable, qui correspondait à ce qu'une ville comme Mons doit avoir, maintenant pour le reste, toutes les augmentations sont toujours regrettables mais si vous avez une autre solution, parce qu'on ne peut pas reprocher au moment du budget le fait qu'on n'est pas revenu à l'équilibre et dans le même temps, reprocher qu'on essaye de faire en sorte qu'une installation comme celle de la piscine le soit, elle, puisque si elle ne l'est pas, ce sera la Ville qui devra compenser et donc, compenser via une autre taxe. Je vous remercie.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup, M. le Bourgmestre. Simplement, moi, je suis assez surpris, voilà, des propos que l'on vient d'entendre et parler de tarification de riches ou de tarification de pauvres, je trouve non seulement infondé mais en plus relativement désobligeant et assez populiste pour le coup, j'en suis assez navré, voilà, je pense que tous, ici, on a évoqué l'intérêt pour nous d'avoir une piscine, cette piscine, c'est une

piscine de qualité avec une offre aussi à la population qui est une offre de qualité et je ne voudrais pas que l'on dévie sur un débat qui finalement n'est pas très clair. Ici, on parle simplement d'une augmentation d'un coût. Cette augmentation, on est obligé de la répercuter à partir du moment où vous avez un service de qualité qui vous est offert, on a parlé de la piscine de Cuesmes et de l'importance aussi qu'elle représente, c'était important de la maintenir ouverte, voilà, vous avez des services, il faut absolument les rentabiliser, sinon, évidemment, les critiques auraient été beaucoup plus importantes. Autre élément, et comparaison n'est pas raison je pense, je suis toujours un peu surpris quand on compare parfois l'incomparable et qu'on essaye de légitimer, quand on parle, des Thermes de Spa, par exemple, je ne suis pas vraiment persuadé de l'intérêt d'une telle comparaison avec la piscine de Mons. Pour les connaître, peut-être pas assez bien et je devrais y aller plus souvent, je pense que cela n'a absolument rien à voir non seulement en termes d'offre mais également en termes de coût et alors, dernier élément, pour la tarification différenciée, je ne suis pas certain des aspects légaux d'une part de ce genre de procédé et d'autre part, je ne suis pas certain du retour positif que cela pourrait générer, donc, ce sont des questions que je pose, je ne suis pas un expert là-dedans mais voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, est-ce que vous souhaitez dire quelques mots additionnels ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui M. le Bourgmestre parce que je suis profondément peiné d'entendre des propos démagogiques comme je viens d'entendre. Existe-t-il des hôtels pour riches, des hôtels pour pauvres ? Existe-t-il des voitures pour riches, des voitures pour pauvres ? Existe-t-il des restaurants pour riches, des restaurants pour pauvres ? On peut aller autant qu'on veut dans ce genre de comparaison, à l'époque, nous avions deux piscines communales et la piscine de Flénu et la piscine de Cuesmes et ces deux piscines avaient un coût de 800.000 euros pour la Ville. Aujourd'hui, nous essayons d'apporter une réponse à la demande qui a été faite par pas mal de citoyens montois, cette demande, elle est là, nous n'avons pas de plainte concernant les prix d'entrée, il y a un site internet où tout le monde peut mettre ses plaintes, jamais personne ne s'est plaint des prix d'entrée et quand je dis qu'il y a une volonté de la Ville de Mons de laisser la piscine de Cuesmes ouverte, ce n'était certainement pas pour entendre les propos que j'ai entendu aujourd'hui et je suis vraiment navré d'entendre ce type de propos en politique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Conseiller DUPONT.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Pour en venir au problème des piscines de riches et des piscines de pauvres, je ne crois pas être dans la catégorie des très riches et non pas dans la

catégorie des très pauvres. Je fréquente régulièrement la piscine de Cuesmes avec les « Joyeux Dauphins » et je pense que c'est vraiment faire injure à ce genre de public que de dire qu'il fréquente une piscine de pauvres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En effet, ce serait désobligeant de traiter les « Joyeux Dauphins » de cette manière. Je pense que c'est le mot de la fin. Soyons du côté des « Joyeux Dauphins ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, F. HAMBYE

ADOPTE – 34^e annexe

24^{ème} objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (39^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

25^{ème} objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinages » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3^{ème} division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (17^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mme JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. F. HAMBYE, DI RUPO

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 36^e annexe

26^{ème} objet : Rénovation urbaine de l’îlot de la Grand-Place : Ancien Chat Botté – réhabilitation d’un commerce. Approbation « convention-exécution 2011, arrêté de subvention modificatif et avenant n° 1 ». Marchés Publics 2015/RF/Chat Botté/BD

ADOPTE à l’unanimité – 37^e annexe

27^{ème} objet : Cimetière de Ghlin. Liste des sépultures d’importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 38^e annexe

28^{ème} objet : Cimetière d’Obourg. Liste des sépultures d’importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires.

ADOPTE à l’unanimité – 39^e annexe

29^{ème} objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l’ assiette de l’espace commun non privatif de la Rue Auguste Capron (tronçon en impasse) à Flénu, appartenant à la Société immobilière sociale de la région montoise « Toit et moi » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan Général d’Alignement. Voirie C/9/57-A/8580

ADOPTE à l’unanimité – 40^e annexe

30^{ème} objet : Hall Omnisports de Cuesmes – Réfection des accès. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.SUB.764.169.01/LF

REMIS

31^{ème} objet : Piscine de Cuesmes – Création d’une allée en pavés de béton. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. Marchés Publics BE/2015.SUB.764.169.02/LF

REMIS

32^{ème} objet : Service Informatique – acquisition de nouvelles multifonctions RICOH (3ème partie). Modification de la décision du 17/11/2015. MP BE/2015/137.017.02/SDE

ADOPTE à l’unanimité – 41^e annexe

33^{ème} objet : Opération de rénovation urbaine de Jemappes – Travaux d’aménagement des espaces publics de la Place de l’Attaque. Approbation du projet de convention-exécution 2015 et du projet de l’arrêté de subvention du SPW. MP BE/2015.RU.930.503.00/MF

ADOPTE à l’unanimité – 42^e annexe

34^{ème} objet : Subvention en vue d'apporter une solution structurelle aux enjeux métropolitains de la Ville de Mons - Attractivité Mobilité. Modification de la liste des fiches projets.

Marchés Publics A/20522/ML

SOUS RESERVE

REMIS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela nous conduit, alors, aux questions et interpellations.

Nous allons commencer par la question rappelant, bien sûr que la question se distingue de l'interpellation par la brièveté des propos et la concentration de la question et de la réponse et donc, vous avez, Marie MEUNIER la parole.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Merci. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, il y a quelques mois, l'UCL-Mons a introduit une demande de permis visant à construire et exploiter au sein de son campus montois, une Maison des Etudiants comprenant des locaux de travail ou associant, un bar à occupation essentiellement diurne et une salle de fêtes, le tout destiné aux activités parascolaires, associatives ou festives des étudiants de la Chaussée de Binche. Une enquête relative au projet s'est tenue comme il se doit auprès des riverains. Ceux-ci paraissent inquiets à la venue d'une construction de ce type. Pouvez-vous nous en dire un peu plus concernant ce projet et rassurer les riverains quant aux nuisances possibles dues à la construction de ce type de bâtiment ? Je vous remercie d'avance pour les réponses qui seront apportées à mes questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame la Conseillère. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci Madame la Conseillère.

Pour répondre à votre question de manière précise, je voudrais tout d'abord vous rappeler que la demande de permis qui est un permis unique portait en fait sur la construction et l'exploitation au sein du campus de l'UCL-Mons d'une Maison des Etudiants qui comprenait dans son projet des locaux de travail, un bar avec terrasse, un chapiteau permanent extérieur et une salle des fêtes, le tout destiné aux activités parascolaires, associatives ou festives des étudiants. Effectivement, le dépôt de la demande comme vous l'avez fait remarquer a suscité toute une série de réactions notamment dans le voisinage immédiat et c'est ainsi qu'au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 septembre au 21 septembre 2015, nous avons eu 73 observations et/ou objections qui ont été introduites. Dans ce contexte, un travail de médiation a été mené par mon équipe et moi-même avec l'ensemble des riverains avec également les représentants de l'UCL visant à dégager une série de modalités afin que l'on puisse trouver une solution qui puisse convenir à l'ensemble des parties. Ce travail a permis d'aboutir d'une part la constitution d'un comité de suivi officieux qui a regroupé les membres

de l'UCL, des étudiants, des riverains et dont l'objectif était de pouvoir concilier l'ensemble des points de vue et je dirais, atteindre l'objectif d'une quiétude dans le quartier malgré la mise en œuvre de ce projet et puis également, pour objectif, de déterminer une série de conditions assortissant l'avis du Collège communal sur la demande qui a été formulée par l'UCL. Alors, ces conditions étaient les suivantes : la terrasse projetée devait être supprimée, l'implantation du chapiteau refusée, l'établissement sera exclusivement destiné au seul usage des étudiants ou des riverains à leur demande, un fumoir sera créé à l'intérieur du bâtiment, le site sera clôturé, une densification de la végétation à l'intérieur du site sera réalisée afin de faire écran entre la salle et les habitations voisines, un horaire d'exploitation strictement déterminé sera fixé et enfin, un limiteur de son sera imposé dans la salle des fêtes. La quasi-totalité de ces conditions ont été rencontrées par le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne et de son collègue, le fonctionnaire technique qui ont délivré le permis le 17 décembre dernier. Seuls les éléments relatifs à la densification de la végétation et au limiteur de son n'ont pas été retenus considérant que les autres conditions qui avaient été émises par le Collège et qui ont été retenues par la Région wallonne suffisaient à garantir la quiétude du quartier et des riverains et donc, je pense que moyennant l'ensemble de ces points, nous avons pu répondre au mieux aux inquiétudes qui avaient été formulées par le comité de quartier ainsi formé.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Il n'y a pas de réplique puisque c'est une question. Merci. J'en arrive alors à la pelouse d'honneur de Cuesmes, M. le Conseiller DUPONT.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Mesdames et Messieurs les Echevins, mes chers Collègues, j'ai récemment été averti par la famille d'un ancien combattant de Cuesmes que la pelouse d'honneur avait été vandalisée. J'avais constaté lors de la visite à la Toussaint sur la tombe de mon papa à la pelouse d'honneur que la « Croix des Anglais » avait à nouveau été dérobée, cela s'était déjà passé il y a quelques années. Elle a d'ailleurs été remplacée et c'est très bien ainsi mais ici, ce sont toutes les stèles qui étaient ornées d'un rameau, je pense d'Olivier ainsi qu'un encadrement de la photo de celui qui avait donné le meilleur de lui-même et parfois sa vie, qui ont été dégradées. Certaines stèles avaient d'ailleurs pu être rénovées lorsque nous avons reçu des subsides de la Région wallonne dans le cadre du programme lié aux commémorations de 2014. Ce fait n'est pas isolé. Il est courant de s'en prendre aux monuments et autres plaques commémoratives, tout simplement parce que le respect est une valeur qui s'est perdue mais aussi parce que le bronze alliage fort présent sur ces lieux est apprécié pour sa valeur marchande. 2018, c'est dans trois ans, c'est-à-

dire demain. D'importantes commémorations seront encore organisées à l'occasion de la fin du premier conflit mondial. Le moment ne serait-il pas venu pour le Collège d'envisager peut-être avec l'aide de la Région wallonne ou d'un autre organisme subsidiant de mettre sur pied un programme qui viserait à remplacer les attrayantes pièces en bronze par des répliques en résine comme cela s'est déjà fait à Jemappes, à Ghlin ou à Nimy et je n'avais pas inclus cela dans ma question mais je voudrais savoir quel a été le prix payé pour la réplique de la statue du Roi Albert à Jemappes et la statue du Roi Albert qui a remplacé le soldat qui était sur le monument aux morts à Ghlin, donc, là, si on sait me répondre par écrit, je ne demande pas de réponse aujourd'hui. Il serait impensable de laisser la pelouse d'honneur de Cuesmes dans l'état où elle se trouve, cela pourrait malheureusement se produire ailleurs, donc, je pense que nous devons réfléchir à une solution durable pour que les familles, les amis, les associations d'anciens combattants ne retrouvent la tombe de leur ami, de leur parent dans l'état où ils l'ont trouvé sur la fin de l'année dernière. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Conseiller Jérôme MANDERLIER.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : M. le Bourgmestre, mes chers Collègues, permettez-moi d'apporter une précision supplémentaire à la question de mon collègue, Jean-Pierre DUPONT. Membre de cette commission depuis plus d'un an, les travaux ont examiné avec beaucoup d'attention l'inventaire des stèles tombales à caractère spécifique. Dans l'ensemble des cimetières de l'entité de Mons, les caractères historiques, philosophiques, religieux ou profanes et civils ont ainsi fait l'objet d'une analyse complète, elles ont été répertoriées dans leur reconnaissance patrimoniale de la Région wallonne. Enfin, la perspective de développer ces espaces de recueillement en parcours culturel ou naturel devra assurément s'intégrer dans l'attractivité culturelle de notre ville et encourager l'invitation aux nombreux visiteurs étrangers. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Je m'excuse mais cela ne répond vraiment pas à la question que j'ai posée au Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que vous me permettez juste trente secondes, le Collège va commencer à s'exprimer. C'était une contribution au débat. Je réponds en lieu et place de Mme l'Echevine Mélanie OUALI qui comme vous le savez est souffrante et à qui aussi on souhaite un prompt et complet rétablissement. Alors, le 20 novembre 2015, les agents de la zone gérant le cimetière de Cuesmes ont constaté en effet, le vol des décorations en bronze de la pelouse d'honneur qui venait tout juste d'être entièrement restaurée au niveau de l'aménagement des pelouses et le Collège déplore évidemment et vivement ce geste odieux

qui témoigne d'un manque total de respect envers nos morts en général mais encore plus en particulier envers nos anciens combattants. Une plainte a été déposée auprès de la police et le Collège a été informé de la situation en date du 26 novembre. Nous avons récupéré ce qui restait sur place, casques, bronze et palmes et les nombreuses photos porcelaine laissées au pied des stèles puisque seul le bronze semblait intéresser les voleurs. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des sociétés patriotiques afin de les informer de la situation. Des devis vont être demandés à des sociétés pour, comme vous le souhaitez, M. le Conseiller, la réalisation de copies en résine afin de refaire l'ensemble des stèles concernées et pour la réplique du soldat, il en a coûté 5.400 euros, quant à la réplique du Roi Albert, cela, on vous en communiquera le coût par écrit. Puis-je considérer que l'incident est clos ? Merci. J'en arrive au plan de mobilité. M. le Conseiller HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, l'ouverture d'IKEA Mons est annoncée pour le 10 février prochain mais les places de parking pour les Grands Prés et l'IKEA ne dépassent pas les 4.600 places. Or, déjà, dans le courant du mois de décembre pendant les journées avant Noël et pendant les soldes, l'accès au Grands Prés a été difficile et ce, actuellement, sans la présence d'IKEA. A Delft, aux Pays-Bas, un IKEA vient de s'ouvrir et les conséquences sur le trafic automobile sont gigantesques, les rapports qui nous ont été transmis nous ont fait part qu'une partie de l'autoroute est régulièrement bloquée. Comme vous le savez trop bien, « gouverner c'est prévoir et prévoir c'est gouverner ». A défaut de plan de mobilité ou disons dans l'attente d'un plan de mobilité, ne pourrait-on pas développer une opération « Dragon fûté » comme cela se fait au Doudou ou dans les grosses périodes d'activités comme on a connu à Mons 2015 avec des liaisons TEC autour et aux alentours du Grand Large et je vais reprendre, ici, la liste des différents parkings, outre les 4.600 places de parking des Grands Prés, nous avons le parking Imagix qui, la journée, est vide, il y a plus ou moins 1.000 places, le parking autour de Mons Expo, le parking qui est propriété de la Ville de Mons autour et aux alentours du Grand Large, le parking de la piscine, le parking de Ghlin, Brico et le parking de la SNCB Gare qui est vide le week-end et donc, autour et aux alentours, nous avons plusieurs milliers de places de parking inutilisées lors de ces journées fort chargées et donc, c'était pour vous interroger si une opération « Dragon fûté » qui existe lors des journées du Doudou ou dans le cadre de l'ouverture de Mons 2015 ne pouvait pas être envisagée pour certaines périodes de l'année, voilà, dans l'attente de vos nouvelles et de vos projets. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je vous remercie, M. le Conseiller pour votre interpellation mais cependant, contrairement à ce que vous indiquez, une étude de mobilité a bien été effectuée à l'initiative de IKEA, confirmée par une autre étude faite dans le cadre de la révision du PCA (Plan Communal d'Aménagement) des Grands Prés afin d'anticiper au mieux le trafic dans cette zone. La police travaille d'ailleurs actuellement avec les responsables IKEA pour la mise en place du plan de circulation. Il faut tenir compte comme vous le savez que les voiries sont encore aujourd'hui en chantier avec les déviations et accès provisoires que cela implique. La capacité du parking disponible à l'heure actuelle n'est pas encore de 4.600 places mais bien de 3.000 places en voirie actuellement. En effet, le parking en ouvrage de 1.500 places réalisé par IKEA dans la continuité du bâtiment n'est pas encore ouvert, il s'agira d'ailleurs d'un parking couvert. De plus, les accès à partir de l'autoroute pour entrer et sortir sur le site, par le nouveau pont construit par la Direction des Routes de Mons ne sont pas encore terminés et opérationnels. Le projet IKEA prévoit également un balisage dynamique des parkings pour guider les véhicules. Le balisage des parkings à l'aide de panneaux avec affichage dynamique (décompteur des places libres) sera un plus (il y en aura 7 sur le site). Enfin, il n'est pas envisagé pour le moment d'organiser une liaison vers le Park & Ride du Grand Large, ce n'est pas exclu mais prématuré, me semble-t-il d'en débattre actuellement. Il faut voir comment le site va accueillir les visiteurs au travers des 4.500 places disponibles sachant aussi qu'il y a toujours possibilité de recourir aux 400 places supplémentaires situées au Lotto Mons Expo (sauf en cas d'évènements), ce qui est non négligeable. Nous aurons donc, M. le Conseiller, l'occasion de revenir sur ce dossier tout prochainement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Oui, je vous en prie, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement, je vais vous donner un petit exemple, je me souviendrais toute ma vie, la première nuit de fonctionnement de l'aéroport de Liège et là, le Ministre compétent qui était PSC à l'époque, donc, je ne suis pas suspect de partialité à dit – c'était le Ministre LEBRUN – « Les avions, cela fait du bruit » et donc, on a attendu la première nuit pour se rendre compte que les avions faisaient du bruit et donc, ici, mon inquiétude et vous le confirmez, c'est qu'il n'y a actuellement que 3.000 places, que l'accès n'est pas encore opérationnel et que l'on doit attendre le balisage. Moi, je m'inquiète un tout petit peu parce que, n'oublions pas, qu'il n'y a pas qu'IKEA, il y a les Grands Prés aussi qui sont là et qui vont augmenter de 25%, alors, je crois qu'il faudrait quand même s'attendre dans le premier mois qui arrive à – je dirais – pas une augmentation, une explosion du trafic automobile et qu'il ne faut pas attendre le premier jour pour s'en rendre compte et donc, j'ai

en mémoire cette parole du Ministre LEBRUN qui était le lendemain « Les avions, cela fait du bruit » mais j'ai l'impression que l'arrivée d'IKEA, cela va être – je dirais – l'électrochoc au niveau automobile et je n'ai pas l'impression à vous entendre que vous en êtes tout à fait conscients et que vous anticipez suffisamment et donc, j'ose espérer que vous ne ferez pas comme le Ministre LEBRUN en disant « IKEA, il y a des milliers de voitures par jour et on ne sait pas les gérer », donc, j'insiste simplement pour dire qu'on a une dizaine de parkings à côté et qu'il faudrait envisager des liaisons avec les TEC. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. On a beaucoup de respect pour le Ministre LEBRUN mais nous comparer au Ministre LEBRUN, c'est quand même aller vite en besogne, donc, ceci étant, il va sans dire que nous sommes conscients, l'Echevin plus que d'autres et nous observerons avec beaucoup d'attention comment les choses vont se dérouler et bien entendu prendrons les mesures qui s'imposent en fonction de la situation. Puis-je considérer l'incident comme clos. Ok. J'en arrive alors, à la situation du marché hebdomadaire du vendredi matin à Mons, M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, en octobre 2014, je vous interpellais sur la situation des marchés du vendredi matin. Le transfert des commerçants du Marché aux Herbes vers la rue des Juifs apparaissait comme une crainte pour nombre d'observateurs. Ces commerçants s'y sont maintenant habitués et ont trouvé un potentiel « clientèle » plus intéressant que celui fréquentant la place du Marché aux Herbes. Il apparaît que vous avez décidé de rapatrier ces commerçants vers la place du Marché aux Herbes. Pourriez-vous nous communiquer vos projets en la matière ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, j'ai été assez surpris par votre interpellation puisque cela n'est pas récent, le retour des maraîchers au Marché aux Herbes, a été décidé il y a déjà de nombreux mois puisqu'il s'est opéré en mars de l'année dernière, néanmoins, je peux comprendre que vous l'apportiez, ici, au Conseil communal puisque, effectivement, c'est un sujet qui a fait discussion, qui a fait débat. Alors, juste un bref rappel des différentes étapes, vous le savez, historiquement, le lieu accueille les maraîchers depuis de très nombreuses années, d'où son nom. Nous avons en 2012, entamé des travaux importants de réfection de la voirie, en octobre et c'est la raison pour laquelle nous avons cherché un lieu qui soit adéquat pour pouvoir faire en sorte que durant la période des travaux, les maraîchers puissent se retrouver dans une situation qui ne les pénalise pas de trop. Dans les faits, le choix semble avoir été extrêmement pertinent puisqu'au final, ils ont

été ravis de pouvoir s'installer à la rue des Juifs durant la période de travaux mais il a toujours été convenu avec eux qu'une fois ces travaux terminés, ils réintégreraient la place du Marché aux Herbes tenant compte d'un élément dont vous ne tenez pas compte dans votre question et qui est quand même très important, c'est qu'un marché, ce sont évidemment des maraîchers mais c'est aussi la vie d'un quartier et en ce qui concerne la vie du quartier, il faut tenir compte d'une dimension qui ne se retrouve pas dans votre question non plus qui est l'impact de ce marché sur le commerce local et la présence des maraîchers à la rue des Juifs a généré deux difficultés, la première en termes de mobilité puisque cela bloquait complètement dans les faits la circulation qui devait remonter vers le quartier des Fripiers vers indirectement la rue de la Coupe, le Marché aux Herbes etc... pour les personnes qui souhaitaient s'en approcher en voiture, notamment se garer au parking de la Halle, première difficulté, donc, nombreuses réactions des commerçants de cette partie de la ville et puis deuxième difficulté, je dirais, d'une manière générale, le fait que la police a soulevé toute une série de problèmes liés à la mobilité lors de leur installation à la rue des Juifs et puis par ailleurs, la réaction des commerçants que j'évoquais il y a un instant, donc, à la suite des travaux, nous avons réuni les maraîchers, nous avons discuté avec eux, je les ai réunis, je les ai vus, on a évoqué leurs craintes, on a convenu d'un retour sur la place du Marché aux Herbes, de toute une série d'actions de support avec des dégustations, avec de la publicité pour faire en sorte que les habitudes se recréent avec les clients, c'est vrai que d'une manière générale et ce n'est pas propre au Marché aux Herbes, l'attractivité des marchés à l'exception de celui du dimanche à Mons, est en diminution mais un peu à l'exemple de ce que l'on constate sur le plan économique et commercial que ce soit pour le commerce sédentaire ou pour l'ensemble de nos marchés hebdomadaires, donc, il y a des difficultés qui se posent, néanmoins, pour préciser la situation, j'ai été interpellé par un maraîcher qui a fait savoir qu'il souhaitait quitter la place du Marché aux Herbes et ce qui a généré ce type de discussion et de rumeur, celui-ci m'a transmis l'ensemble de ces chiffres d'affaires générés marché par marché, année après année, sur les différents lieux, pour arrondir, je dirais, qu'on est à peu près à 600 euros par semaine aujourd'hui, sur la Place du Marché aux Herbes, là, où il était autour de 680 euros à la rue des Juifs et là où précédemment sur le Marché aux Herbes, on était dans une fourchette entre 500 et 600 euros, donc, on ne voit pas de chute dramatique du chiffre d'affaires en tout cas pour ce qui concerne cette personne, bien sûr, une petite baisse par rapport à la rue des Juifs mais une augmentation par rapport à la situation antérieure au Marché aux Herbes. J'ai demandé aux agents placiers encore vendredi dernier de se renseigner auprès des autres maraîchers, je n'ai pas de témoignage de chute dramatique de chiffre d'affaires, alors, je peux

concevoir qu'il est plus intéressant et attractif d'être rassemblé en un seul lieu avec l'ensemble des autres maraîchers du bas de la ville comme c'était le cas à la rue des Juifs mais encore une fois, en tant qu'autorité communale, on doit tenir compte d'un ensemble de paramètres et pas uniquement des souhaits exprimés par les maraîchers, il y a la dimension mobilité, il y a la dimension des commerçants et je précise par ailleurs qu'un important chantier est programmé dans cette partie de la ville à savoir au niveau de la rue Notre-Dame et de la rue de la Petite Boucherie prochainement et que réinstaller le marché au niveau de la rue des Juifs serait absolument suicidaire sur le plan de la mobilité dans le cœur de ville, donc, pour toutes ces raisons, notre souhait est de maintenir le marché en l'état sur la place du Marché aux Herbes, d'essayer néanmoins de renforcer son attractivité en y apportant de nouveaux produits et nous discutons d'ores et déjà avec d'autres maraîchers. Le maraîcher qui a quitté ses activités sur la place du Marché aux Herbes initialement pour des questions de chiffre d'affaires, en fait, parce qu'il souhaite prendre sa retraite a d'ores et déjà été remplacé et donc, je pense qu'en l'état actuel des choses, le Collège fera de son mieux pour promouvoir les marchés tout en restant attentif au dialogue avec les maraîchers et les commerçants du quartier. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci. Je vous en prie, oui, la réplique.

M. Yves ANDRE, Conseiller : En fait, pourquoi est-ce que j'interviens maintenant parce que plusieurs maraîchers m'en ont parlé et me disent qu'il n'y a pas de possibilité de faire marche arrière et que la décision a été prise par le Collège et qu'elle est irrévocable, cela, c'est une première chose. La deuxième chose quand vous dites qu'il y a une diminution de son chiffre d'affaires, sur un chiffre d'affaires de 680 euros, si vous diminuez et que vous passez à 600 euros ou à 500 euros, vous diminuez de 10% à 20% le chiffre d'affaires quand même, donc, c'est quelque chose qui est relativement conséquent pour tout commerçant qui se respecte et alors, quant au niveau de la mobilité, je suis quand même assez surpris de votre réplique parce que je ne vois pas tellement où est le problème de mobilité, vous parlez de l'intervention de la création de Primark pour cela, c'est un autre problème qui viendra dans le futur, il n'est pas là maintenant. Pour accéder au parking de la rue de la Halle, donc, dans votre réponse, vous me signalez qu'il y a un problème d'accès, l'accessibilité pour la rue de la Halle peut se faire par la rue d'Havré et la rue du Hautbois mais quand on arrive également à la rue des Juifs, il suffit de remonter la rue Notre-Dame et puis reprendre la rue des Fripiers, on arrive également au parking de la rue de la Halle, donc, je ne vois pas très bien où est le problème de mobilité par rapport à cela, moi, je pense qu'il serait quand même peut-être intéressant d'avoir une politique un peu plus globale sur l'ensemble des trois marchés et de voir s'il n'y a pas

possibilité de recentrer tout sur deux marchés, je ne vais pas faire un impératif pour que ce soit à la rue des Juifs mais pourquoi ne pas imaginer de densifier un petit peu plus le marché de la Grand Place qui est aussi moins peuplé que dans le temps et d'avoir deux pôles forts à ce niveau-là. Il y a eu un choix qui a été fait de réaménager la place du Marché aux Herbes, choix qui est judicieux en termes d'esthétique de la place, qui est aussi très profitable pour les commerçants puisque maintenant, ils ont des possibilités d'avoir de très grandes terrasses en été. J'entends également que les cafetiers de la rue du Marché aux Herbes n'ouvrent pas très tôt et que donc, certains commerçants qui ont besoin à un moment donné de se rendre dans un café pour un besoin naturel ont des difficultés et surtout pour les dames, donc, voilà, je n'ai pas tout à fait la même version que vous, je pense qu'il serait peut-être intéressant de faire un bel exercice de démocratie participative en faisant un sondage auprès de tous les maraîchers et peut-être également par rapport aux différentes personnes qui fréquentent le marché pour voir pourquoi ils ne viennent plus sur le marché le vendredi matin, ce serait peut-être intéressant de pouvoir jouer cet exercice-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. Merci pour toutes ces précisions. J'en viens alors toujours à vous-même, M. ANDRE, la situation de la potale à la rue Taille Cuvelier.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Le vendredi 18 décembre 2015, en matinée, un véhicule a fermement heurté la potale située rue Taille Cuvelier. La partie supérieure est prête à s'effondrer et pourrait en tombant détruire complètement l'édifice. Cette potale est devenue au fil du temps, un sanctuaire pour une halte du tour Saint-Symphorien. Le conducteur du véhicule n'a pas attendu et s'en est allé sans qu'aucun témoin ne soit présent au moment des faits. Pourriez-vous nous communiquer ce que la Ville compte mettre en œuvre en vue de sauvegarder cet élément du patrimoine ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Une réponse aussi brève que l'interpellation dont je vous remercie. Cette situation est bien entendu connue de nos services. Le service de garde est par ailleurs intervenu le jour même suite à un appel des pompiers pour sécuriser le pourtour de la potale. Suite au choc, le haut, en effet, de cet édifice est désolidarisé du bas mais le tout est encore sur pied. Il y a lieu de retirer la partie désolidarisée pour la démonter en partie et la remaçonner. La main-d'œuvre communale est chargée de ce travail, donc, ce travail s'exécutera. Je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Vous avez une idée du délai potentiel parce qu'à l'heure actuelle, il y a un riverain qui est venu mettre une branche d'arbre pour essayer de soutenir la potale pour qu'elle ne s'effondre pas. Maintenant, on a à disposition un dossier complet qui a

été fait par un membre de la confrérie Saint-Symphorien qui permet en fait, de pouvoir avoir toutes les côtes et l'ensemble des éléments pour qu'elle soit reconstruite à l'identique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va demander l'urgence, je viens de l'indiquer, donc, demain matin, on verra avec les services pour tenter d'aller au plus vite. Merci beaucoup.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Merci.

M. Elio DI RUPO, Conseiller : Venons-en aux poules donc, il y a eu le « Joyeux Dauphin », le « Dragon futé » et nous en sommes maintenant à la poule. « Ce que la poule montoise ne peut faire la poule quiévrinoise le réalise », M. ANDRE, c'est le titre de votre interpellation. Je vous en prie, nous sommes très attentifs.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Il y a un an, au Conseil communal de janvier 2015, je vous ai proposé de réaliser une distribution de poules. M. LECOCQ dans sa réponse avait trouvé l'idée saugrenue et surtout très dangereuse car les rats allaient envahir la ville. La ville de Quiévrain n'avait manifestement pas cette crainte et force est de constater comme nous avons pu le lire dans la Province du 5 janvier que cela est couronné de succès. Manifestement, les rats n'ont pas envahi l'entité du Quiévrain. Au vu du succès de l'opération sur Quiévrain, ne serait-il pas temps que Mons fasse également un geste sympathique pour la nature ? Pourriez-vous reconsidérer votre décision de janvier 2015 ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, que dites-vous au nom du Collège ?

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : M. le Conseiller, bien entendu, l'idée ne m'a pas paru saugrenue comme vous le dites dans votre interpellation, en soi, c'est évidemment une idée intéressante mais je vous ai fait remarquer au nom du Collège d'ailleurs que l'on constate, les gens qui ont installé des poules dans leur jardin, j'en connais d'ailleurs certains personnellement qui ont retiré les poules parce qu'ils n'en pouvaient plus, on constate des nuisances. Il n'y a pas que les rats, il y a des nuisances olfactives, il y a des nuisances sonores pas seulement pour les habitants de l'immeuble en question mais pour les voisins également, cela dépend où sont les poules et évidemment, gare aux renards, bref. Bien avant votre interpellation, nous en avons d'ailleurs discuté au Collège parce que nous avons effectivement lu comme vous dans la presse qu'il y avait un retour positif de Quiévrain et même si cette opération ne concerne à Quiévrain que 43 ménages et si le journal La Province ne relate l'expérience que d'une seule famille, le Collège a sollicité les services de la commune pour étudier la possibilité de faire un test sur le territoire montois. A titre personnel, je vous précise quand même que les poules ne coûtent pas très chères et que si elles permettent d'économiser des sacs blancs payants, il est évidemment certains que l'investissement si l'en est un d'ailleurs sera rapidement récupéré sans compter les œufs que

les poules produisent. Je vous dirais que les villes et les communes peuvent tout faire bien entendu, on peut s'aventurer dans toutes les directions mais à la Ville de Mons, pour le moment, nous n'avons aucun conseiller en environnement et elle s'occupe, puisque c'est une dame, de beaucoup de choses, notamment du dossier POLLEC qui nous prend beaucoup d'énergie dans d'autres domaines et comme disait John Fitzgerald Kennedy, ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays, bref, le Collège reviendra vers vous dès que les services communaux auront fait l'étude de faisabilité en ce compris le benchmarking, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin et puis reconnaissons que vous faites là preuve d'un brio remarquable parce que de la poule, passer à Kennedy, ce n'est quand même pas si simple mais je vois que cela engendre des réactions, alors, Mme DE JAER et puis M. ANDRE.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je suis ravie pour la distribution de poules mais je ne peux que rebondir sur ce que M. LECOCQ a dit et donc, sur le déficit important que la Ville de Mons a en matière de Conseiller en matière d'environnement, je rappelle que dans les non-renouvellements de personnel, il y a eu un équivalent temps plein conseiller en environnement qui n'a jamais été renouvelé et que donc, évidemment, on ne peut avancer aussi vite que l'on voudrait vu les urgences qu'il y a. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je tiens à vous remercier d'avoir enfin envisagé de revoir votre position, c'est très bien parce que pour le moment, il y a un chouette film que je vous invite à aller voir au Plaza qui est le film « Demain », qui peut donner des idées très intéressantes sur une autre manière de penser la ville. Concernant les 43 ménages pour Quiévrain, effectivement, c'est très peu mais quand notre collègue Lionel BONJEAN distribue des arbres lors des journées de l'arbre sur son site, il n'a pas l'intention de repeupler toutes les forêts, simplement, on est sur une symbolique où les pouvoirs publics jouent un rôle de catalyseur pour que d'autres envisagent évidemment de le faire à partir de ce moment-là, c'est je pense le rôle un petit peu des pouvoirs publics et alors, enfin, vous avez fait une petite remarque concernant les nuisances, donc, les nuisances olfactives, les nuisances, bon, les nuisances olfactives, cela c'était nouveau, on ne l'attendait pas, par contre, concernant le bruit, je vous avoue qu'il faut éviter de mettre le coq.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, ce sera le mot de la fin. L'incident est clos. J'en viens au Student Minute, Mme la Conseillère Marie MEUNIER.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, il y a quelques semaines, des étudiants de la Faculté d'Architecture de l'Umons m'interpellaient concernant une mésaventure qui leur était arrivée. En effet, devant déposer un projet à la Faculté à heure précise et n'ayant trouvé de place gratuite aux alentours de l'Université, rue d'Havré, ceux-ci se sont stationnés sur des places payantes afin de rendre leurs travaux en temps et en heure. Le projet déposé, ils allaient déplacer leur voiture aux alentours du Waux-Hall ou de la Chaussée de Binche, là, où les places sont gratuites quand ceux-ci ont remarqué qu'on leur avait mis une amende. Je précise que le dépôt a duré 10 minutes. Vous savez, comme moi, qu'énormément d'étudiants utilisent leur voiture afin de venir étudier dans notre belle ville. Les étudiants de la Faculté d'Architecture et du Carré des Arts de Mons ont régulièrement besoin d'un accès direct vers leurs bâtiments car les travaux pratiques qu'ils doivent remettre sont généralement encombrants, on a des maquettes à rendre, des sculptures, du mobilier, etc... La demande d'une carte riveraine spéciale « étudiants » m'a été faite. Sachant qu'il est déjà très délicat d'avoir assez de place pour les riverains montois, je me doute qu'une telle carte serait presque impossible à gérer. Cependant, la Ville ayant mis en place un système de stationnement « Achats-minutes », je me demandais dans quelles mesures celui-ci ne pourrait pas être adapté devant les Facultés le désirant. Ceci pallierait à ce genre de problème non isolé et permettrait ainsi aux élèves de ne pas récolter une contravention après une « charrette », plus communément appelée nuit blanche de travail ardu mais plutôt le souhait le soulagement d'un travail remis à temps. De plus, la Faculté d'architecture rue d'Havré et le Carré des Arts rue des Sœurs Noires se situent dans deux rues possédant des commerces. Le système « Achats-minutes » pourrait donc également être utilisé à cet effet. Je vous remercie d'avance pour la réponse qui sera apportée à cette interpellation et je suis certaine que celle-ci aura retenu toute votre attention.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci Mme la Conseillère. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation qui me permet de faire le point au sein de cette assemblée sur les résultats de la phase test de la mesure « achat-minute », projet qui me tient particulièrement à cœur. Comme vous le savez très certainement la phase test vient de s'achever et ses résultats sont plus qu'encourageants. En effet, le Collège s'est positionné ce jeudi 14 janvier sur la prolongation de la mesure transitoire pour pouvoir continuer à offrir gratuitement aux citoyens et commerçants des facilités de parking de courte durée dans cet axe commerçant à savoir la Grand rue non piétonne. 12 places étaient concernées par le test et

les résultats chiffrés sur deux mois, nous précisons que la rotation dans cette zone estimée à 2,7 avant le projet est évaluée aujourd'hui à 9,3 en moyenne et peut aller jusqu'à 14,4 pour les emplacements les mieux utilisés. Selon même les statistiques actuelles, l'augmentation des rotations pourrait atteindre 20. Comme vous l'aurez compris les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous allons proposer rapidement un système de ticket de parking gratuit de 30 minutes via l'horodateur présent dans cette zone qui seront spécifiquement programmés pour cela. Et simultanément une procédure de marché public, pour un système de location de courte durée, de ce type d'appareillage va être lancé d'ici peu afin de permettre de maintenir la mesure avant que le marché définitif puisse être contracté d'ici l'été 2016. Ce jeudi, le Collège recevra d'ailleurs un rapport reprenant l'évaluation complète du test, une proposition des emplacements définitifs à venir environ 110 places, leur localisation dans le Centre-ville, la durée autorisée, ... Cette décision permettra de poursuivre le descriptif technique en vue de l'installation du système définitif. Comme vous le savez peut-être la localisation des places « achat-minute » se concentrera sur les axes commerçants et y compris, je suppose que le Collège donnera son avis positif là-dessus, la rue d'Havré. La rue dont vous faites mention sera bien donc couverte si le Collège approuve cette décision ce jeudi. Telle est notre intention de proposer des places à tous les citoyens ou visiteurs qui souhaitent pouvoir se stationner quelques minutes gratuitement pour effectuer une course quelle qu'elle soit et y compris, donc, pour les étudiants parce que si on suit votre raisonnement, on pourrait très bien aussi imaginer de faire des « notaires minutes », des « médecins minutes », des « infirmières minutes », je pense que cela deviendrait compliqué. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Mme la Conseillère.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Je ne peux qu'encourager le Collège à voter favorablement lors du vote.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les encouragements sont enregistrés. L'incident est clos. Nous en arrivons alors au plan triennal d'investissement des range-vélos et c'est Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je vous remercie. Lors du budget voté en décembre, nous avons déjà évoqué le manque de moyen financier mis en œuvre dans la politique cyclable, on l'a également évoqué tout à l'heure dans l'ordre du jour. Pour rappel, plus de 10 millions d'euros du budget communal et 20 millions d'euros de Fonds FEDER sont investis pour les voiries et le stationnement alors que les investissements pour la mobilité douce se limitent à l'aménagement de trottoirs pour 1,6 millions d'euros. Cette réalité budgétaire est en totale contradiction avec vos discours, la priorité absolue dans la ville, c'est

d'abord les piétons, puis les cyclistes, puis les motos, puis les voitures, c'est une question de culture et je vous cite, M. le Bourgmestre. Avec vos engagements via la Convention des Maires, également de réduction de 20% des émissions en 2020 et enfin, c'est en contradiction également avec votre plan d'actions POLLEC qui prévoyait dès 2016, 3 millions d'euros d'investissement dans la mobilité territoriale pour permettre notamment un report modal de 5% du trafic automobile vers le vélo. Dans ce contexte, pouvez-vous nous expliquer pourquoi l'article budgétaire concernant les investissements dans des range-vélos prévus dans le plan triennal n'était pas dans le budget 2016 ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin LAFOSSE.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mme MARNEFFE, je vous remercie pour votre interpellation dans laquelle vous faites mention du dossier POLLEC. Je tiens tout d'abord à préciser que ce plan d'actions et ses objectifs définis par secteur sont des perspectives et non des obligations et/ou engagements. Le dossier POLLEC ne se limite pas à l'administration communale mais bien à l'ensemble du territoire sur lequel nous n'avons pas toujours la main mise mais certainement un devoir de sensibilisation. Dans le tableau du plan d'actions, nous avons bien un point concernant la mobilité territoriale et un point sur la mobilité des agents communaux, point pour lequel notre Conseiller en mobilité a été interpellé au moment du diagnostic. Tous les chiffres repris dans ce tableau sont des propositions. La volonté du Collège est bien entendu de veiller à ce que la mobilité douce puisse continuer à se développer au sein de notre entité mais malheureusement étant sous plan de gestion communal, nous devons établir des choix. Il est vrai que l'article proposé pour la seconde phase de placement des range-vélos a été retiré pour 2016 mais n'oublions pas tout de même quand 2015, ce ne sont pas moins de 60 nouveaux range-vélos et c'est plus que ce qui était prévu, qui ont été remplacés et placés dans l'intramuros, dispersés sur 20 sites d'intérêt, commerces, écoles, lieux culturels. Notre volonté est de pouvoir continuer la seconde phase d'aménagement, nous ne sommes pas restés dans l'immobilisme mais celle-ci prendra quelques mois de retard. L'utilisation du vélo étant au centre du débat, l'échevinat et le service de la Mobilité au nom du Collège communal avaient ressenti un usage accru de la bicyclette en ville en tant que mode de déplacement privilégié pour découvrir le Centre-ville et ses activités de Mons 2015. Ce fût le cas, j'ai d'ailleurs déjà communiqué à plusieurs reprises sur le sujet et notre volonté est de pouvoir mettre en lumière ce moyen de transport alternatif dans le cas de la thématique touristique 2016 « La Wallonie à vélo ». La Ville via Visit Mons devrait d'ailleurs répondre tout prochainement à l'appel à projets ayant pour objet l'acquisition de vélos et d'abris-vélos pour les musées montois. Une collaboration est

d'ailleurs proposée par le service Mobilité à l'Office du Tourisme puisque l'appel concerne les opérateurs touristiques. Les dossiers de candidature sont à remettre pour le 15 février prochain. D'après mes informations, un second appel à projets devrait même être lancé prochainement par la Région wallonne et plus précisément par le Cabinet du Ministre COLLIN pour l'acquisition de parkings vélos aux abords notamment des infrastructures sportives. Je serai attentif à ce dossier dans les semaines et mois à venir. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vous en prie, Mme MARNEFFE pour la réplique.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En ce qui concerne le plan d'actions POLLEC, je suis un peu surprise par votre réponse. Ce plan d'actions a été adopté par le Conseil, si vous manifestez la volonté de ne pas atteindre ces objectifs, à savoir de ne pas procéder à ces investissements, autant sortir directement de la Convention des Maires, enfin, soit. En ce qui concerne le vélo plus proprement dit, vous parlez de mobilité touristique, moi, je vous parle de mobilité quotidienne. On a vraiment des vrais problèmes de mobilité à Mons, si le vélo peut être un moyen de sensibiliser, de mettre les gens au vélo, c'est une bonne chose mais ce qu'il faut faire, c'est faire un report modal, c'est-à-dire que des gens qui font des trajets en voiture, donc, 50% des trajets en ville font moins de 5 km, c'est ce type de trajet qu'il est possible de transférer vers le vélo et donc, c'est par des investissements dans les infrastructures et notamment dans les range-vélos qu'il est possible de faire changer les mentalités et les habitudes. Les range-vélos, c'est non seulement important pour une question de confort mais c'est également important en termes de vol de vélos. Ma collègue, Charlotte DE JAER a interpellé le Conseil de police, on a constaté si les chiffres sont exacts que les vols de vélos sont passés de 40 à 90 vols de vélos déclarés, donc, il y a vraiment un problème de vol de vélos et je pense que le désinvestissement dans des range-vélos qui permettent vraiment de sécuriser son vélo parce que si on n'a pas vraiment un bon range-vélos, c'est difficile de mettre correctement un cadenas et si on ne met pas correctement son cadenas, on se fait piquer son vélo, donc, clairement, c'est un très mauvais signal pour les cyclistes et pour les personnes qui voudraient se mettre au vélo. Quand, éventuellement, on achète un vélo et puis qu'on se le fait piquer, on ne s'y remet pas et alors, on a perdu un cycliste et je pense que clairement, c'est un mauvais signal que de reporter ce plan et de ne pas procéder à ces investissements cette année. Je vous remercie.

Entrée de Mme DEFRISE = 39 présents.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mme la Conseillère. L'incident est clos. J'en arrive alors à la récupération de la TVA des travaux de rénovation du BAM, c'est encore vous.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je vous remercie. Lors des travaux de rénovation du BAM, il avait été question de constituer une filiale pour le Musée des Beaux-Arts de manière à récupérer 3 millions d'euros de TVA. Un cabinet d'avocats avait été désigné pour étudier la possibilité d'intégrer le BAM à la Régie communale autonome par le biais d'une SA « Mons Culture ». Pouvez-vous nous préciser les conclusions des travaux de ce cabinet d'avocats ? Pouvez-vous également nous informer sur la position de l'administration de la TVA par rapport à une telle récupération ainsi que sur les délais relatifs à ces démarches ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je vous remercie, Mme MARNEFFE pour cette question qui est excessivement difficile. Avant de commencer à vous répondre, j'aimerais vous dire que les 3 millions que l'on espérait récupérer sur la TVA, c'était sur deux dossiers, le BAM et le MMM, pas uniquement sur le BAM. Comme vous le relatez dans votre interpellation, une étude approfondie a été réalisée en partenariat avec un cabinet d'avocats afin d'examiner les possibilités qu'aurait la RCA de récupérer de la TVA sur certains dossiers de travaux comme par exemple ceux du BAM et/ou du MMM. Cette possibilité a été validée par les services centraux de la TVA. Dans un courrier daté du 28/08/2014, on peut notamment y lire « Mes services peuvent accepter cette construction et autoriser la déduction totale des taxes en amont grevant les travaux de transformation du bâtiment ». Nous attendions également pour avancer efficacement les conclusions de la Cour d'Appel quant à notre requête de récupérer la TVA dans le cadre des travaux du stade de foot. Malheureusement, l'Arrêt défavorable prononcé le 17 septembre 2015 a tout remis en question et le dispositif devait être repensé. A cet égard, je vous rappelle que notre avocat estime que cette décision ne respecte pas certains principes de droit et nous conseille fortement d'introduire un pourvoi en cassation. Cette option est à l'étude auprès d'un avocat de la Cour suprême afin qu'il en évalue les chances d'aboutir, compte tenu de la complexité du dossier et des conditions spécifiques de la recevabilité de cette requête. Pour répondre à votre question, pour le BAM, la réflexion n'a pu aboutir dans le délai imposé pour être d'application. Le schéma aurait dû être mis en place pour le 31/12/2015 au plus tard. Par ailleurs, le MMM notamment, notre réflexion devra également tenir compte de la position du Ministre des Finances adopté récemment à propos des RCA et reprises dans une question parlementaire publiée par la Chambre des Représentants le 29/12/2015. Le Ministre des Finances confirme les positions prises antérieurement à savoir

que l'exploitation d'infrastructures sportives et culturelles est soumise à TVA lorsque la Régie communale autonome poursuit un but de lucre qui se matérialise concrètement dans les faits en vue de permettre une distribution des bénéfices. Le Ministre des Finances indique aussi que l'administration publiera des commentaires plus détaillé à ce sujet. Quoiqu'il en soit, le projet de création du SA « Mons Culture » reste donc, à l'étude mais devra tenir compte des nouvelles données que je viens d'évoquer. Comme vous le voyez, Mme MARNEFFE, le travail n'est pas simple compte tenu du contexte très particulier dans lequel justice, administration et ministères s'expriment chacun, selon leurs attributions, sur leur fonctionnement de la RCA. J'espère ainsi avoir répondu correctement à votre requête.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce que je retiens, donc, c'est que pour une question de délai, donc, si la date est bien du 31/12/2015, on n'aura pas créé une SA « Mons Culture », on a vraiment un manque à gagner, on aurait pu récupérer 3,5 millions de TVA sur le BAM et sur le MMM et que cela ne sera plus possible parce que c'est trop tard, c'est bien ce que je retiens, c'est bien juste ?

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, pour le BAM le dossier est clos mais nous ne pouvons pas mettre en œuvre des procédures qui sont contestées tantôt par le Ministère des Finances à travers ce bureau de TVA tantôt qui sont contestés par la justice et tantôt qui sont clarifiés par le Ministre des Finances lui-même, donc, tant que nous n'avons pas une méthodologie claire, pour nos avocats, il est difficile de mettre un contexte précis de récupération de TVA. Nous avons d'ailleurs une réunion le 27 janvier avec notre avocat pour clarifier la situation suite à l'arrêt de la Cour d'Appel et suite à la réponse parlementaire du Ministre des Finances.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On ne peut que regretter qu'étant donné que la TVA avait validé le projet en date du 26/08/2014, on n'ait quand même pas tenté le coup de créer cette SA « Mons Culture » dans les délais pour quand même tenter de récupérer cette TVA. C'est regrettable.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. J'en arrive alors à l'avant dernière interpellation, je vais regrouper 3 interpellations sur les licenciements dans un instant. C'est vous, Mme DE JAER, c'est les bus intramuros.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : M. le Bourgmestre, M. l'Echevin. Le Conseil communal de mars dernier a validé, majorité contre opposition, le futur plan de gestion de la Ville. Celui-ci prévoyait entre autre la diminution de moitié du budget dédié aux bus intramuros. Ceci d'ailleurs, trois mois seulement après avoir remplacé l'entièreté de la flotte

aux frais de la Région wallonne. Il a fallu plus de trois mois pour que la Ville notifie au TEC Hainaut, courrier envoyé début juin de cette situation. Au Conseil de juin, vous nous disiez que les négociations allaient commencer. Au mois de novembre, je vous reposerai la question, vous me répondiez que les choses se clôtureraient bientôt et que vous communiqueriez au plus tard fin 2015 sur la piste préconisée. Le budget 2016 prévoit d'ailleurs que les pistes d'économie soient mises en place dès janvier. Nous sommes à la mi-janvier et les bus intramuros roulent toujours gratuitement sur des circuits inchangés. Chaque mois qui passe crée un dépassement budgétaire et du plan de gestion, à la grosse louche de 25.000 euros. Comment va-t-on rattraper ce dépassement ? Enfin, est-ce qu'on va pouvoir savoir quelle est la piste sur la table pour faire cette économie voulue par la majorité et surtout de savoir quand elle sera présentée au Montois pour qu'eux-mêmes puissent changer leurs habitudes parce qu'il ne s'agira pas de la présenter pour que d'un coup de cuillère à pot, elle soit mise en place et quand commencera-t-elle réellement ? Et pouvez-vous enfin nous dire si les 25 emplois que génèrent ces bus intramuros seront préservés. En effet, la Ville de Mons met fréquemment en avant que son plan de gestion ne contient aucun licenciement mais on voit par ailleurs, que sur des coupes de subsides, cela crée des pertes d'emplois ailleurs, nous n'aimerions pas que cela arrive pour les bus des TEC en plus. D'avance, je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation. Pour répondre une nouvelle fois aux questions que vous vous posez sur le sujet, je voudrais tout d'abord, vous préciser que le budget n'est pas diminué de moitié en 2016 mais passe de 372.000 euros à 279.000 euros. La nouvelle mouture sera opérationnelle d'ici l'été 2016. Il n'y a donc pas de dépassement budgétaire. La volonté, comme je vous le précisais fin 2015, est de maintenir deux lignes en intramuros en les redéfinissant et de proposer deux autres lignes dont une vers les Grands Prés et l'autre vers le Grand Large avec un service remodelé. Le sujet intégré au sein d'une réflexion globale en matière de mobilité préoccupe le Collège autant que vous. Mes contacts fréquents avec le TEC me permet de vous garantir le maintien des 25 emplois que vous mentionnez puisqu'il n'y aura pas de suppression de lignes mais bien, je le répète, une redéfinition des différents circuits. Nous en avons d'ailleurs encore eu la confirmation la semaine dernière des TEC. L'inscription des 279.000 euros au budget ordinaire doit faire l'objet d'un accord de tutelle. Dès que nous obtiendrons cet accord, nous passerons alors au Collège pour validation définitive. Entretemps, le TEC doit demander l'accord à la SRWT pour les aspects techniques (machines de contrôle intégrées dans les bus) et tarifaires. Les choses évoluent donc ce

dossier. Nous sommes en contact régulier avec le TEC mais il faudra attendre encore quelques semaines pour une communication officielle. D'ici, là, le service reste inchangé par rapport à ce que nous connaissons actuellement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER : Je suis ravie de voir que cela avance et notamment que les 25 emplois seront préservés. On verra d'ici quelques semaines si je ne devrai pas vous réinterpeller parce que cela fait plus d'un an que c'est chaque fois postposé. Ici, on a l'air d'avoir une date, donc, j'entends l'été donc juin 2016, on va voir en juin. J'imagine que les Montois recevront une communication dans les prochaines semaines, donc, j'imagine pour mars et pour une mise en œuvre en juin donc, c'est cela ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Mise en œuvre début juillet et on doit attendre la confirmation aussi des TEC, donc, je veux dire de commun accord, il faut arriver à une solution et c'est ce qui est prévu, donc, c'est pour cela qu'il y a des démarches à la fois au niveau du Collège et à la fois au niveau du TEC.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ok. On continuera à suivre le dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. L'incident est clos. Je vais céder la parole successivement à Mme MOUCHERON, Mme DE JAER et puis à M. BEUGNIES sur les licenciements annoncés au Manège. Je vous en prie, Mme.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : M. le Bourgmestre, en 2002, on nous annonce la naissance du Manège dont l'objectif annoncé était de rassembler les structures culturelles montoises pour réaliser des économies d'échelle qui serviront à promouvoir la culture locale et les artistes. Quelques mois plus tard ou une année ou deux disons, l'annonce du projet Mons Capitale européenne de la Culture est lancé, vendu comme projet avec un levier culturel pour développer la situation socio-économique de Mons et de sa région avec des retombées qui étaient évoquées à l'époque, de 6 euros par euro investi. Le discours a évolué au fil du temps mais à cette époque, c'est ce qu'on nous annonçait. Depuis le début du marché, mon groupe le répète, je le répète, que le Manège mène une politique culturelle trop élitiste, qu'elle ne correspond pas aux attentes du public, que donc, forcément, c'est difficilement viable, que la pérennisation de l'emploi dans le cadre de Mons 2015, c'est la priorité absolue puisque c'est ce qu'il faut développer dans notre région et la troisième question qui était permanente, c'était comment allons-nous financer toutes ces structures qui sont créées pour Mons 2015, comment va-t-on les entretenir et continuer à les alimenter ? Aujourd'hui, Mons 2015, c'est derrière nous et le couperet est tombé, le Manège a décidé de se séparer de 20 travailleurs dans un premier temps d'après ce que j'ai lu et pas tous traité à la même enseigne d'après ce

que j'ai lu et on ne parle ici des CDD comme on peut l'évoquer ou qu'on le voit dans certains débats, on ne parle pas des CDD qui ont été créés pour Mons 2015 qu'ils auraient fallu pérenniser en tout cas pour une partie, non, non, il s'agit d'emplois durables qui existaient pour certains déjà sous le statut de la Ville de Mons. Je rappelle que le Manège est quand même le centre culturel hors décret, donc, qui a déjà le bénéfice de ne pas être enfermé dans le décret « Centre culturel » qui est le plus subventionné au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 5,3 millions quand même de subsides et donc, M. le Bourgmestre, j'imagine que vous avez pris des contacts avec le Manège, je pense qu'on mérite et l'on peut recevoir ou exiger des explications, comment est-ce qu'on en est arrivé là ? Je lis dans la presse que des salaires exorbitants ont été perçus par trop de directeurs, on parle de voitures de fonction, on parle de logements, de cartes de crédit, certains des administrateurs qui ne sont pas de mon obédience puisque nous, nous n'avons pas d'administrateur au sein du Manège, me signale qu'ils ont demandé plusieurs fois à obtenir le montant de ces salaires et avantages, que l'on a demandé plus de transparence dans la lecture des comptes et qu'à chaque fois, on leur a refusé quelque chose de clair au niveau de ces chiffres-là. J'ai aussi entendu que de très grosses indemnités de départ avaient été versées à certains. Je vous rappelle tout de même qu'on est dans le secteur culturel, qui est un secteur subsidié par la Fédération, que c'est de l'argent public et qu'on n'est pas dans une entreprise privée, donc, j'aurais voulu connaître les montants et à qui ? Et dans quelles conditions, ils ont été versés. On a aussi également – et je l'ai évoqué tout à l'heure – entendu dire que c'était une première vague, donc, j'aurais voulu savoir ce qu'il en était, si vous aviez déjà des délais ou des réponses par rapport à la Direction du Manège. Une autre question, j'aurais voulu savoir si vous aviez des contacts avec la Ministre de la Culture ? Quelles sont les conséquences envisagées éventuellement pour le prochain contrat-programme qui doit démarrer en 2017 ? Quid de l'avenir des structures qui sont gérées par le Manège, on parle d'Arsonic, on parle du 106, de l'Alhambra, du Manège, qu'est-ce qu'elles vont devenir ? Qui va devoir payer ? Comment cela va se passer ? Et quid des responsabilités, M. le Bourgmestre, parce qu'aujourd'hui, le nouveau Directeur hérite d'une situation, certes, je pense qu'il a pris la responsabilité de s'engager en connaissance de cause mais il n'est absolument pas responsable de la situation dans laquelle le Manège se trouve aujourd'hui, donc, quid de l'établissement des responsabilités ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mme MOUCHERON. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mme MOUCHERON a déjà fait un grand topo des questions qui nous traversent et pour lesquelles, on aimerait bien avoir des réponses, donc, qu'est-ce qu'il en est des indemnités de licenciement qui auraient été octroyées à certains et

pas à d'autres ? Quel est finalement le contrat de travail qui permet cela ? Quand est-il de la gestion de ces nombreuses salles qui ont été construites pour Mons 2015 et qui visiblement mettent à mal le budget du Manège, on pense notamment, M. DEGENEFTE le disait sur Télé MB à l'Alhambra, l'Alhambra que l'on a inauguré il y a tout juste deux ans, vous savez, Facebook rappelle les événements auxquels on a participé et donc, il me rappelait cette semaine que c'était il y a deux ans que nous inaugurons l'Alhambra qui en plus, eût beaucoup de travaux qui ont de nouveau coûtés, on parle ici, de non pas le fermer mais qu'en tout cas, les concerts qui y sont donnés le soient à la Maison Folie mais que va-t-on faire de cette salle, que va faire la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Est-ce qu'il y a des contacts qui ont été pris parce que si on n'occupe plus ces salles pour y faire des choses culturelles alors qu'elles ont été largement subsidiées, est-ce qu'on ne va pas finalement revenir sur ces subsides, il faudrait le savoir. Un impact direct pour le citoyen, cela va être la fermeture de la Médiathèque, l'ensemble des grandes villes wallonnes, il y a quelques années ont participé à la réflexion autour des Médiathèques et se sont inscrites dans le nouveau projet proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles de points cultures, Mons ne l'a pas fait en voulant rester une Médiathèque, j'aurais bien aimé savoir pourquoi ? Et surtout est-ce qu'on va être la seule grande ville wallonne à ne plus avoir de lieu de Médiathèque, qu'est-ce qu'on va faire des collections qui y sont ? Le Manège, donc, arrêterait son bail avec la Ville, qu'est-ce qu'on va faire de ce bâtiment parce que je ne vois pas trop ce qu'on va pouvoir y faire. Quand est-il aussi de la rationalisation des structures puisqu'on le sait, Mme MOUCHERON l'a déjà dit, le Manège avait été créé pour un moment être le pôle culturel en matière d'arts de la scène et puis on a vu se créer au fur et à mesure d'autres ASBL notamment Mons Divertissement et puis on a vu que la Ville prenait en charge une partie de l'offre culturelle, est-ce qu'il n'y aurait pas intérêt à justement recentrer tout cela ? Voilà, pour les grandes questions même si, Mme MOUCHERON, avait déjà fait état de toute une série que nous nous posons.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, après le départ, le 31/12/2015, des 164 travailleurs qui étaient en contrat à durée déterminée à la Fondation Mons 2015, voici, aujourd'hui, l'annonce de 20 licenciements au Manège, entretemps, on a entendu parler de 16 licenciements et de 3 prépensionnés mais comme on pouvait le craindre, on constate très rapidement que de nombreux emplois ne résistent pas à l'après-Mons 2015, pouvez-vous nous dire ce que compte faire la Ville pour éviter ces licenciements ? Et d'autre part, nous nous demandons sur base de quels chiffres vous aviez annoncé que chaque euro investit aller en rapporter 6 en

termes de retombée locale. Comme Mons 2015 aura finalement coûté plus cher à la Ville qu'annoncé notamment avec les nombreux avenants des travaux subsidiés, avenants qui sont entièrement à charge de la Ville, pouvez-vous nous confirmer ce chiffre ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BOUCHEZ

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, merci aux Collègues, simplement avant de commencer, je pense qu'on doit avoir aussi une pensée pour les personnes qui ont perdu leur emploi et donc, cela doit nous positionner sur un propos sérieux et responsable, pas essayer d'en tirer une gloriole politique ou une autre mais il y a quand même toute une série de constats à faire et surtout éviter qu'une telle chose se reproduise parce que quand on voit la situation, il y a quand même des choses qui paraissent anormales et qu'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, je crois que c'est aussi notre rôle en politique de pouvoir dénoncer certaine chose pour les corriger, pas uniquement s'en tenir aux constats. Premier élément, effectivement, on a parlé, la politique salariale qui a été menée quand on sait qu'un des préavis a coûté 400.000 euros au Manège uniquement par l'application du droit du travail, c'est-à-dire qu'on calcule votre ancienneté, votre salaire, vous arrivez à un coût pour l'employeur de 400.000 euros, quel devait être le niveau du salaire pour arriver à un tel niveau, je rappelle quand même que c'est de l'argent public, cela reste quand même assez interpellant. Deuxième élément, c'est le fonctionnement du Manège parce que les partis politiques ont tous des représentants puisque c'est une application du pacte culturel qui est fait au sein du Conseil d'administration, donc, j'ai été étonné par un propos puisque nous avons un nom pour un administrateur CDH mais le but n'est pas de dire « oui, tout le monde est responsable » parce que le problème, c'est que le Conseil d'administration lui-même ne pouvait pas décider de suffisamment de choses puisque les engagements ne passaient pas par le Conseil d'administration et donc, je crois que la leçon que l'on doit tirer pour le Manège mais aussi pour l'ensemble des structures de la Ville, c'est que les décisions si stratégiques, qu'une décision par exemple en matière de management et de gestion du personnel, doivent impérativement passer par des organes qui sont pluralistes, collégiaux et dans lesquels la transparence est assurée. Si éventuellement, l'ensemble des décisions étaient passées devant le Conseil d'administration, le débat aujourd'hui aurait pu être autre parce que chacun aurait pu avoir son degré de responsabilité mais ici, la manière dont les choses ont pu se produire, posent aussi question et je crois que dans la négociation du prochain contrat-programme, dans la négociation également de la Ville avec le Manège, nous devons intégrer cet élément, il n'est pas normal qu'en tant que pouvoir subsidiant, différents représentants de différentes tendances politiques ne puissent pas intervenir sur des décisions aussi importantes. Troisième

élément, c'est tout ce qui relève de la prévisibilité et de la gestion long terme. A la Ville, on a déposé un plan de gestion qui ne fait pas nécessairement plaisir à tout le monde mais il a au moins le mérite d'éviter de se retrouver au pied du mur, ici, on a quand même l'impression et cela pose quand même question à chacun, indépendamment de Mons 2015 parce que la gestion de Mons 2015, elle a été correcte, il y avait des CDD qui ont été engagés pour l'évènement, il y a une série d'activités qui ont été menées à bien et l'opération est un succès. Ici, on a un organe qui a mené sa vie indépendamment de Mons 2015, alors, Mons 2015 était bien sûr un des paramètres mais fondamentalement, la situation dans laquelle on s'est retrouvé, ces engagements ne devaient pas être faits pour Mons 2015 puisque Mons 2015 a mené sa politique managériale tout à fait de façon propre et donc, cela impose que dans le cadre du contrat-programme, que dans le cadre des subsidiations faites par la Ville de Mons, nous ayons également le degré d'exigence au sein de ce Conseil communal de demander à nos partenaires de pouvoir nous fournir des garanties sur la bonne gestion, sur la durée et donc, sur les années au même titre encore une fois que le plan de gestion. Enfin, dernier point parce que j'ai entendu beaucoup de choses, je crois qu'il ne faut non plus mélanger les budgets, on a parlé de dépassement pour les travaux, j'entends bien le propos par rapport aux citoyens, à chaque fois, c'est de l'argent public, que ce soit le budget extraordinaire de la Ville de Mons ou le budget de fonctionnement du Manège et bien, c'est de l'argent public mais néanmoins, il ne faut pas faire croire non plus qu'un dépassement sur un marché public payé parfois par des subsides wallons ou par le budget extraordinaire de la Ville aurait pu avoir une quelconque incidence sur ces engagements, nous travaillons sur des budgets différents avec des répercussions différentes même si nous pouvons être d'accord sur le fait que chaque euro d'argent public gaspillé est un euro en trop parce qu'on n'est certainement pas à l'époque où on peut se permettre des folies, cela ne doit jamais être le cas mais particulièrement en période de crise budgétaire. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : A mon tour, je voudrais adresser mes premières pensées à ces personnes qui sont licenciées et à leur famille, d'ailleurs, la direction du Manège s'est engagée à prendre en charge le coût du reclassement professionnel de ces personnes et si je suis bien informé, si le Collège est bien informé, chacun bénéficiera d'un accompagnement pour la remise à l'emploi durant 1 an et le Collège espère de tout cœur que ces personnes retrouveront très vite un emploi. Autre élément mais cela nous y reviendrons, je vois l'opposition, nous sommes aujourd'hui le 19 janvier, il ne vous a pas fallu 20 jours après le 31 décembre pour que vous médissiez sur Mons 2015. J'en prends juste acte et nous aurons l'occasion d'y revenir à maintes reprises mais je trouve l'attitude empressée. Nous avons

appris, bien entendu, la décision du Manège et nous avons interrogé la direction du Manège. La direction nous dit ceci « Sans prendre des mesures, le Manège aurait consacré moins de 5% de ses subventions à la dimension artistique. Cette situation - toujours selon la direction - était intenable et mettait en danger la viabilité même du Manège. Comment faire fonctionner un opérateur culturel ajoute la direction s'il ne peut plus programmer aucun spectacle, aucun concert, aucune pièce de théâtre ». Le nouveau directeur s'est donc estimé forcé de prendre des mesures extrêmement difficiles pour réduire les coûts de fonctionnement. Un plan d'économie a été adopté avec une restructuration du Manège sur plusieurs niveaux et je pense d'ailleurs qu'une discussion avec décision a eu lieu au Conseil d'Administration, je crois que le CDH est représenté par Michaël FRIES et Ecolo par Mme Anne Van Den Bossche, je n'ai pas été vérifier si ces deux observateurs sont toujours présents. Ils sont là pour observer.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il ne s'agit d'Anne Van Den Bossche mais ce n'est pas grave.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah bon, moi, j'ai Anne Van Den Bossche.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je suis ravie d'apprendre qu'elle nous représente, c'est Anissa TAMINES mais par ailleurs, ce sont des observateurs et comme l'a dit M. BOUCHEZ, la majorité des situations problématiques ont été prises par délégation de pouvoir dans une instance à laquelle peu de partis sont représentés et je voudrais quand même dire que sur l'empressement de critiquer Mons 2015, il ne s'agit pas d'un empressement à critiquer Mons 2015, il s'agit que le 14 janvier, il y a des licenciements dans le secteur culturel qui arrivent, ce n'est pas nous qui les avons occasionnés, donc, c'est un peu facile de dire qu'on s'empresse de venir critiquer à la moindre chose, 20 personnes licenciées, ce n'est pas la moindre chose. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chère Madame, je vous laisse toujours parler. Ayez cette amabilité de laisser au Collège le soin de vous répondre et de dire ce qu'il pense le plus sincèrement. Quant aux observateurs ou observatrices, j'imagine qu'au Conseil d'administration, on ne les bâillonne pas et s'ils veulent intervenir, j'imagine qu'ils peuvent, bien entendu, intervenir mais ceci semble vous déplaire quand on l'évoque de cette manière. Donc, je disais un plan d'économie a été adopté avec une restructuration du Manège sur plusieurs niveaux : les infrastructures avec, c'est vrai, la fermeture de la Médiathèque et de la Grande Triperie. L'organisation interne, par exemple, la fin de l'ISO, la révolution du pôle informatique. Les projets artistiques pour 2016, pas mal de programmes ont dû être supprimés et enfin le personnel tel que je l'ai ici, il y aurait 16 licenciements et 3 départs en prépension parmi lesquels il y a, semble-t-il, à la fois des ouvriers, des employés et des chefs de projets.

Ce que nous dit également la direction, c'est qu'avec ces économies, le Manège devrait consacrer 10% de ses subventions aux projets artistiques en 2016 et que cette part augmentera chaque année. Comment expliquer une telle situation après le succès de Mons 2015 ? Il faut faire la part des choses, le Manège et la Fondation sont deux institutions différentes avec des missions et des modes de fonctionnement différents. Mons 2015 a reçu des subsides exceptionnels de l'Europe, du Gouvernement wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et il aurait été totalement illégal d'utiliser ces budgets pour autre chose que la Capitale européenne de la Culture. En réalité, les difficultés du Manège sont celles que traversent aujourd'hui de nombreux opérateurs culturels et selon la direction, elles sont principalement dues à deux facteurs : premièrement, jusqu'ici, la direction avait fait le choix de maintenir l'emploi à tout prix, cette volonté qui est louable mais la direction ajoute « Ce modèle a malheureusement atteint ses limites et mettrait aujourd'hui en péril l'ensemble de l'institution ». Deuxièmement, à cela, il faut, en effet, ajouter les coûts de fonctionnement des bâtiments comme l'Arsonic et l'Alhambra qui font toujours l'objet d'une discussion, l'Arsonic, par exemple, est un bâtiment de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais il n'y a pas eu de subvention de la Communauté spécifiquement affectée à Arsonic et donc, le Manège doit pouvoir, bien sûr, s'en sortir sans qu'il y ait des montants supplémentaires de fonctionnement. On le voit, Mons 2015 n'a strictement rien à voir avec la situation difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui le Manège. Quant à l'analyse et j'en terminerai par là parce que vous ai entendu et on reviendra dans les prochains mois – quant à l'analyse de l'impact de la Capitale européenne de la Culture notamment en termes de retombées, deux études sont actuellement en cours. Une étude d'une agence appelée KEA qui a été chargée par la Fondation d'effectuer d'ici l'été prochain, une évaluation globale de la Capitale européenne de la culture et l'Université de Mons qui a été chargée par la Ville d'établir plus spécifiquement l'effet multiplicateur de Mons 2015 sur la Ville et sa région. Ces études devraient être disponibles avant l'été. On peut en tout cas noter qu'en plus des emplois directs et indirects créés dans le secteur privé en particulier et notamment dans l'Horeca, la Ville de Mons a recruté en CDI, donc en contrat à durée indéterminée, une cinquantaine d'agents ayant travaillé dans le cadre de Mons 2015, il s'agit principalement d'agents d'accueil, de gardiens de musées ou encore de techniciennes et techniciens de surface. Et enfin, comme l'a suggéré notre Collègue, le Chef de groupe du MR, oui, dans le prochain contrat programme, des contacts sont d'ores et déjà établis avec la Ministre de la Culture mais il faudra aussi établir des contacts avec la Ville, nous pourrions imposer des clauses particulières notamment des clauses dites de bonne gestion et des compétences au Conseil d'administration, c'est

quelque chose que nous pourrions évidemment élaborer et mettre au point. Je vous en prie, vous avez toujours le dernier mot.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : D'abord, revenir sur les propos de mon collègue, j'entendais au départ qu'on n'allait pas tomber dans un débat politique entre partis et que cela méritait d'avoir un débat plus élevé et tout de suite après cela, j'ai eu bon espoir. Et tout de suite après cela, on retombe dans le fait, le CDH a tout de même un administrateur, nous n'avons pas d'administrateur, nous avons des observateurs qui sont désignés par le pacte culturel, j'ai écouté tout le monde, d'accord, alors, essayez de faire retomber la responsabilité de ce qui se passe aujourd'hui au Manège sur deux observateurs, CDH et Ecolo, alors que l'ensemble du Conseil d'administration est majoritairement d'autres couleurs politiques, je trouve cela mesquin. Pour revenir sur le contenu, j'entends donc que cette situation est complètement due à la situation socio-économique donc, ce ne sont pas les salaires, ce ne sont pas les trop grands nombres de directeurs, ne se sont pas les trop nombreux avantages, c'est uniquement la conjoncture économique, et bien, permettez-moi de vous dire que j'en doute et que donc j'entends, ici, qu'on n'a pas l'intention de faire établir des responsabilités comme c'était le cas à Télé MB, comme c'était le cas au RAQM. A un moment donné, il faut se poser les bonnes questions, qu'est-ce qui ne va pas dans notre gestion ? Comment on en arrive là ? Et éviter de le refaire à l'avenir. Ces situations, elles n'arrêtent pas de s'enchaîner et les critiques que j'ai faites par rapport à Mons 2015, c'est par rapport aux retombées, c'est par rapport à l'entretien des structures, ce sont des choses que je dis depuis le début, je n'attends pas quelques mois, par contre, ici, on attend pas qu'un jour pour licencier, cela, c'est évident et donc, on ne pourrait pas revenir avec des questions que l'on posait il y a quelques années mais je suis bien désolée, ce sont des questions légitimes de savoir comment on va entretenir tout ce bâtiment, cela vient à l'esprit de tout le monde et je regrette bien qu'aujourd'hui, cela soit au détriment de travailleurs montois qui perdent un emploi stable et durable, 16 personnes vont perdre un emploi ! Aujourd'hui, c'est énorme, je ne sais pas si vous vous rendez compte du nombre de personnes qui viennent chez nous pour demander un emploi, les jeunes, les plus âgés qui sont sur le marché qui sont désemparés et aujourd'hui parce que certains profitent de situations ou d'argent public parce que c'est de l'argent public, on arrive à des situations dramatiques, je suis désolée, je dépose le débat à la Fédération Wallonie-Bruxelles et je pense qu'il va falloir à un moment donné, aller poser les bonnes questions de savoir pourquoi on laisse faire des choses qui sont complètement inacceptables.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais donner la parole d'abord aux intervenants, vous savez que je me fâche très rarement, Mme la Conseillère, et que je suis rarement surpris mais

vosre attitude faisant comme si vous étiez la seule défenderesse de l'emploi, croyez bien qu'ici, autour de la table, je crois qu'il n'y en a pas une et pas un qui n'est pas sensible à ce problème et bien entendu, le Conseil d'administration car il faut quand même que nous puissions séparer les rôles des uns et des autres, le Conseil d'administration et nous pourrions demander via nos administratrices et administrateurs et très bien questionner le nouveau directeur général pour lui demander le détail, s'il peut le donner, sur les salaires, les conditions et je ne trouverais pas illégitime qu'il en soit ainsi et si vous avez des informations sur des traitements qui seraient excessifs ou des conditions qui seraient excessives, bien sûr, voilà, le Conseil d'administration pourrait très, très bien en discuter à une séance particulière. A titre personnel, je n'y vois vraiment aucun inconvénient, je trouve d'ailleurs qu'il faut de la modération en tout mais d'autres avaient demandé d'intervenir, oui, je vous en prie, Madame ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : En matière de transparence, le Code de la Démocratie Locale est assez clair, en fait, il n'y a pas besoin que ce soit un observateur ou un administrateur qui au sein du Conseil d'administration demande à avoir cet ensemble des choses, n'importe quel conseiller communal peut le demander étant entendu qu'il s'agit d'une ASBL qui est liée à la commune et qui est subsidiée, cela, je pense que c'est même marqué dans notre règlement d'ordre intérieur, donc, j'entends bien votre question, je pense que dans un souci de transparence y compris vis-à-vis de la population, c'est mieux que cela se fasse au Conseil communal que dans un Conseil d'administration qui par définition se tient à huis clos et donc, je regarderais avec Mme MOUCHERON pour poser les questions que vous nous avez indiquées au prochain Conseil communal en m'appuyant sur ce que le Code de la Démocratie locale nous permet afin qu'on puisse avoir le débat sur les chiffres, ici, en présence d'un public, en présence de la presse, je pense que c'est la moindre des choses qu'on le doit à la population montoise mais aussi aux familles et aux personnes qui ont été licenciées. Maintenant, il y a les responsabilités passées et donc, on va y travailler, je vous entends, même si vous n'y répondez pas vraiment, on va y revenir au Conseil communal et puis, il y a le futur et donc, le futur, c'est aujourd'hui, de créer un modèle économique sain au sein du Manège pour que ce genre de chose n'arrive plus. J'ai entendu, en tout cas, une piste en matière démocratique qui serait d'avoir moins de délégation de pouvoir, que le Conseil d'administration reprenne une série de pouvoir qu'il avait, je pense que c'est une piste intéressante qu'on appuiera ici mais il y a d'autres pistes, il y a notamment à un moment, les économies d'échelle que l'on doit faire avec les ASBL donc, Mons Divertissement que l'on a créé ensuite dans lesquelles la Ville reprend la politique culturelle et donc, se recentre sur ce

que devait être le Manège, c'est-à-dire notre opérateur en matière d'arts de la scène et donc, je pense que là, il y a évidemment un chantier à avoir. Le deuxième chantier, c'est celui des salles qu'il va falloir payer et là, ce n'est pas que de la responsabilité du Manège, je ne pense pas que ce ne soit que le Manège qui ait fait en sorte qu'Arsonic arrive, qu'on rénove l'Alhambra et tout cela, ce serait un peu facile de dire que c'est uniquement le Conseil de Direction du Manège qui l'a fait, il y a aussi eu une volonté de la Ville, or, aujourd'hui, de ce que j'ai entendu, la situation est difficile par ces salles, quelles vont être les pistes explorées ? Comment va-t-on travailler pour cela ? La deuxième chose, c'est la fermeture de la médiathèque, je suis intervenue là-dessus dans ma première intervention, les autres villes wallonnes sont passées de Médiathèque à Point culture, donc, quelque chose de différent, donc, les points cultures à la différence de la Médiathèque ne font pas que de la location de matériel, ils font aussi de la médiation, ils font diverses activités. Mons n'est pas rentrée dans ce système, je ne sais pas pourquoi, je n'étais pas ici, à l'époque, je me demande pourquoi. Il faudrait voir si on peut encore rentrer dans ce système ou pas parce que ce serait quand même un peu absurde que nous soyons la seule grande ville wallonne qui n'ait pas ce type d'outil. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Alors, j'avais deux interventions. Je vous en prie, M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je ne vais pas polémiquer, Mme MOUCHERON, parce qu'en plus, on est d'accord, donc, cela ne sert à rien, je n'ai pas envie de rentrer là-dedans, mon propos était juste de dire qu'effectivement, les partis étaient présents mais que cela ne justifiait pas leur responsabilité puisque le CA ne pouvait pas décider des questions qui ont posé problème à l'heure actuelle, c'est-à-dire, une part vraisemblablement trop importante de personnel ou en tout cas de frais de personnel dans la masse globale, donc, ce n'était pas du tout agressif et certainement pas un reproche de votre côté parce qu'effectivement, ce n'est pas un administrateur ou un observateur ou deux administrateurs qui ont pu avoir une influence, on en est bien conscients et on ne va faire semblant qu'on ne se comprend pas, tout le monde sait très bien de quoi on parle ici. Deuxième élément mais j'insiste et je remercie le Bourgmestre pour les éléments relatifs aux exigences par rapport au Conseil d'administration, cela, je crois que nous en tant que Conseil communal, on doit le faire et d'ailleurs, je me retourne là, cette fois-ci, sur chacun de nous parce qu'il y a des dossiers relatifs au Manège qui sont venus dans cette assemblée, je pense que les propositions qui sont faites aujourd'hui, alors, on est toujours plus malin avec le recul, moi j'amène cette proposition, c'est vrai que personnellement, j'aurais pu le dire il y a deux

ans, d'autres auraient pu le dire il y a cinq ans et donc, je crois aussi qu'on doit avoir dans ce travail l'humilité de reconnaître que nous pouvons, en tout cas, contrôler et demander des choses aux organes que nous finançons et que nous aidons, nous l'avons fait dans le plan de gestion, ce n'est pas toujours bien perçu par chacun mais c'est notre responsabilité et donc, le Manège recevant les montants les plus importants de la part de la Ville de Mons, il est normal que ce Conseil communal exige une série de choses dans la gestion du Manège, malheureusement, on a dû attendre cette situation pour vraiment peut-être avoir un débat plus ouvert mais en tout cas, il ne faut pas qu'on en parle qu'aujourd'hui et qu'après, la porte se referme et donc, encore une fois que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, nous devons aller dans cette direction. Troisième élément, je voudrais aussi pointer, c'est le problème de mentalité qui pouvait régner dans ces structures, moi, je me souviens d'une série de projets où la presse téléphonait en disant « Combien ça coûte ? » et on nous disait « Non, non, on ne va pas vous dire le prix, on ne va pas vous en parler », il y a eu cela combien de fois où on essayait de téléphoner à l'un ou l'autre politique en disant « vous n'avez pas l'info, vous n'avez pas le prix parce que l'organe ne veut pas nous le donner » alors quand on se retournait vers l'organe, on nous disait « Oui, on ne veut pas le donner parce qu'alors après il y a une polémique uniquement autour du prix » mais cela, c'est leur problème, c'est un problème qu'il faut gérer, cela s'appelle la communication mais à partir du moment où c'est de l'argent public, il est quand même inconcevable que la raison et que la réponse soient de dire « On ne vous donne pas le prix parce que non, ce n'est pas cela l'important, concentrez-vous sur le programme culturel » parce que si vraiment on voulait être désagréable, on pourrait faire le ratio prix/public parce que sur certains événements du Manège, il était quand même intéressant de voir qu'il y avait parfois plus de gens derrière la scène qu'assis dans la salle et donc, toutes ces questions-là, on doit pouvoir effectivement en débattre au sein du Conseil communal mais il n'a jamais été interdit de le faire et donc, de ce fait-là, quel que soit le parti politique, on doit assumer aussi notre part de responsabilité et surtout faire en sorte que cela soit différent dans le futur et je conclurais par là parce que le futur, il n'est pas nécessairement rose non plus, nous venons de passer une étape extrêmement difficile mais il ne faut pas oublier que le prochain contrat-programme et là, je m'adresse peut-être un peu plus aux partis de la majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles, on a un prochain contrat-programme à négocier et donc, si jamais, nous devions subir des réductions supplémentaires, l'avenir du Manège pourrait encore s'en trouver chamboulé et là, je pense qu'ici, quelle que soit la formation politique que l'on représente, nous sommes avant tout des Montois et donc, quels que soient les propos que l'on compte aller porter au Parlement de la Fédération

Wallonie-Bruxelles, nous ne devons pas perdre de vue que ce qu'il faut, c'est préserver les financements actuels, ce qui serait déjà une victoire dans le contexte dans lequel nous évoluons et préserver les financements actuels, cela demandera les efforts de chacun quel que soit le niveau de pouvoir où nous siégeons, quelle que soit la famille politique mais c'est indispensable parce que personne ne gagnerait à ce que pour des querelles politiques, Mons perde de l'argent parce que si Mons perd cet argent alors ce seront des licenciements supplémentaires, ce seront des difficultés supplémentaires sur des organes culturels et je pense que personne autour de cette table ne le souhaite. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ajouterais quelques éléments très brièvement parce que à vous entendre et c'est votre droit le plus strict, nous serions en quelque sorte comme Conseil communal ou comme Collège responsable de l'évolution du Manège. Dois-je rappeler que le Manège est une ASBL avec des organes propres et je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, moi, je ne vois aucun inconvénient d'indiquer aux gens qui représentent ma famille politique d'interroger le nouveau directeur et voir ce qui s'est produit, ces 3,4, 5 dernières années au Manège et personnellement, si on peut rendre public un certain nombre de situations, je n'y vois aucun inconvénient et les critiques qui ont été formulées à un certain moment comme par exemple, le Manège était trop élitique et élitiste, c'est la raison pour laquelle le Collège a pris des mesures pour mettre sur pied Mons Divertissement, etc... Vous pouvez me dire tout ce que vous voulez mais c'est comme cela, nous avons fait ce que nous avons pu faire eu égard à une situation propre à une ASBL qui a ces propres organes de gestion. Aujourd'hui, je pense qu'il y a dans la volonté du nouveau directeur de rassembler, de réunir sous le Manège, l'ensemble des opérations culturelles, personnellement, moi, j'y suis plutôt favorable. Les négociations en cours notamment avec la Ministre se poursuivent, je veux juste rappeler pour qu'il n'y ait aucune information qui serait erronée, premièrement, dans le plan de gestion de la Ville pour 2017-2018, il y a une réduction prévue des subventions au Manège de 125.000 en 2017, de 250.000 en 2018 et qu'il y a déjà une décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réduire d'un certain nombre de pourcentages, 2% de mémoire, 1 à 2 % et donc, tous ces éléments que je viens d'évoquer ont été déjà pris en compte par la direction, donc, dans la décision de la nouvelle direction du Manège, ce que nous avons pris comme décision et les décisions de rationalisation, d'assainissement au niveau de la Communauté ont été prises en compte dans le travail de la direction, bien entendu, il faut espérer qu'on n'en reste là et qu'on puisse continuer mais cela, cela va dépendre des négociations avec la Communauté et j'en termine, il n'y a pas que le fait qu'un Ministre ou une Ministre dise oui ou non, il y aura aussi la qualité de ce qui sera déposé, dans le nouveau contrat-programme, le contenu de ce contrat-

programme va être extrêmement important et voir dans quelle mesure, il s'inscrit dans le travail culturel post 2015 et donc, j'imagine que ce sera de grande qualité à l'instar du nouveau directeur et que dès lors, il y aura de la part notamment de la Ministre de la Culture, une ouverture pour avancer avec des conditions financières acceptables. Voilà mais vous avez toujours le dernier mot, donc, je vous cède la parole.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Dans un premier temps, certainement vous nous rejoignez sur le fait de poser les questions même si les questions de notre chef ont déjà été posées en demandant les salaires, ce qui n'a pas été accepté, mais j'imagine que si l'on pose les questions avec l'ensemble des administrateurs, on aura plus facilement des résultats. Vous rappeler aussi que j'avais demandé à l'époque d'entendre l'ancien directeur au Conseil communal, c'était une demande qui n'a jamais été suivie d'effet, je l'ai demandé, ici, pour le nouveau directeur, j'entends que ce sera possible, j'espère qu'effectivement, elle aura lieu. Défendre un point de vue montois, je le fais tout le temps, simplement, ce n'est pas parce qu'on a des moyens et qu'on se bat pour avoir des moyens, qu'on doit les dépenser n'importe comment et donc, je vais chercher les réponses aux questions pour lesquelles, je n'ai pas obtenu réponse, comptez sur moi, je reviendrai, je serai très vigilante pour effectivement obtenir un nouveau contrat-programme de qualité. Pour revenir sur Mons Divertissement, je trouvais que ce n'était pas une bonne solution parce que pour moi, c'était déjà un manquement du Manège que j'avais déjà dénoncé à l'époque en disant qu'il ne répondait pas à son contrat-programme et pour palier à cela, la Ville de Mons a dépensé de l'argent à nouveau pour compenser et donc, c'était déjà une dérive et donc, voilà, aujourd'hui, on en est là mais on reviendra certainement avec ma collègue avec des propositions à vous faire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. S'il n'y a plus d'intervention, l'incident est clos. Je vais demander au public de bien vouloir nous permettre de tenir le huis clos et je le remercie d'avoir suivi avec attention ce Conseil.

La séance à huis clos s'ouvre avec 39 présents

35^{ème} objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

a) Prorogation du congé pour mission d'intérêt général octroyé à un chef de bureau administratif. GRH/HH/PA

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction d'1/5 temps de ses prestations à une employée d'administration. GRH/HH/PV

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

c) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration.
GRH/HH/PA

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

36^{ème} objet : Personnel administratif. Mise à disposition d'une employée d'administration au sein de l'ASBL « La Manège.Mons ». GRH/HH/màd

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

37^{ème} objet : Personnel mis à disposition. Prorogation de la mise à disposition d'agents d'accueil au sein de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH/HH/màd/OT

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

38^{ème} objet : Désignation d'agents constatateurs. GRH/HH/agents constat.

39^{ème} objet : Services Techniques. Nomination à titre définitif d'un agent technique en chef D9. GRH/SH/ST/Nom2016/Index.

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

40^{ème} objet : Personnel des bibliothèques. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un employé de bibliothèque. GRH/10/12179

41^{ème} objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

a) Octroi d'une interruption complète de carrière dans le cadre de l'assistance médicale, à une auxiliaire professionnelle. GRH/RM/PO APE.

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

b) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'une auxiliaire professionnelle définitive. GRH/RM/PO

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

42^{ème} objet : Zone de Secours Hainaut-Centre. Adoption des conventions des agents mis à disposition de la Zone de Secours Hainaut-Centre (2015) GRH/HH/màd/ZHC/2015

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

43^{ème} objet : Aides à la Promotion de l'Emploi. Mise à disposition d'une graduée spécifique (assistante sociale) au sein de l'ABL « Collectif Santé Mons-Borinage ». GRH/HH/màdCollect.MB

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

44^{ème} objet : Réserve de recrutement – Prorogation GRH/JN/Réserves

45^{ème} objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires
Éducation 4120/4159

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales d'éducation physique Éducation 4069/3943

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue pour l'année scolaire 2015-2016 Éducation 103

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

d) Désignation d'une maîtresse spéciale de seconde langue à titre temporaire dans un emploi vacant. Éducation 4032

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

e) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de seconde langue. Éducation 3695/4100/4055(2)

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

f) Réaffectations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de seconde langue. Éducation 4055/4162/4163

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique pour l'année scolaire 2015-2016. Éducation 113

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

h) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion catholique Éducation

4086/4105/4133/4004/4112

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

i) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de religion catholique Éducation 4086(2)/3900/4112(2)

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

j) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de religion catholique Éducation 4147

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

k) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs/trices maternels(nelles) Éducation 3036/3879/3888/3890

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

l) Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de psychomotricité organiques. Éducation 3800/3916

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

46^{ème} objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Mise à la pension définitive d'un professeur d'économie sociale et familiale Éducation 7403

47^{ème} objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

a) Réaffectation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant
Éducation 7629

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

b) Diminution d'attribution de charge d'un professeur de piano à titre temporaire dans un
emploi non vacant Éducation 7623

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

c) Désignations de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant
Éducation 7623/7630

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

d) Nomination d'un professeur d'orgue à titre définitif Éducation 7588

Par 39 suffrages, sur 39 votes valables,

e) Nomination d'un professeur de diction/déclamation à titre définitif Éducation 7593

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de
prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code
Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans
réclamation contre les procès-verbaux de la réunion du 15 décembre 2015. .

Ceux-ci sont alors adoptés.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale adjointe,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD

E. DI RUPO

=====